Est Ensemble Grand Paris

2017

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS)

ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE

Références :

- article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales
- arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site : ***www.services.eaufrance.fr***

AOUT 2018

EST ENSEMBLE
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE CEDEX

www.est-ensemble.fr/assainissement

Est Ensemble Grand Paris

Infos assainissement
0 805 058 058
N° gratuit depuis un poste fixe ou mobile

Préambule

Dès sa création au 1er janvier 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble a inscrit dans ses statuts les compétences **« assainissement »** et **« eau potable ».**

Est ensemble est devenu au 1er janvier 2016 Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris et exerce, à ce titre, les compétences obligatoires relatives à l'assainissement (collecte) et à l'eau potable. Cette dernière est confiée au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) via une convention de coopération de 2 ans portant sur la période 2018-2019, suite à la décision de non adhésion d'Est Ensemble prise en Conseil Territoriale du 19 décembre 2017. Par ailleurs, Est Ensemble exerce également la compétence « gestion des eaux pluviales », celle-ci étant adossée à celle de l'assainissement et donc partagée par chaque acteur de cette compétence.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (RPQS) dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est jointe la note d'information de l'Agence de l'Eau (Annexe 10) :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers [...] Les services d'assainissement [...] sont soumis aux dispositions du présent article. ».

Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau grâce à la saisie d'indicateurs de performance sur le site public www.services.eaufrance.fr.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'action de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble en matière d'assainissement (collecte). Il convient donc de consulter, pour une vision globale de l'assainissement sur le territoire, les RPQS :

- du Département de la Seine-Saint-Denis (transport des eaux usées et pluviales) https://www.seine-saint-denis.fr
- du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP, pour l'épuration) (http://www.siaap.fr/)

Le rapport sur la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable est, quant à lui, réalisé par le Syndicat des Eaux d'Ile de France (http://www.sedif.com/).

Table des matières

1. HISTORIQUE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT EXERCEE PAR EST ENSEMBLE 6

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 7

1.1 Organisation administrative du service 7

1.2 Typologie du réseau d'assainissement 7

1.3 Conditions d'exploitation du service 8

1.4 Activités principales réalisées en 2017 par l'Etablissement Public de Territoire 8

1.4.1. Entretien du réseau d'assainissement 9

1.4.2 Modernisation des stations et télésurveillance 10

1.4.3 Amélioration de la connaissance du patrimoine 11

1.4.4 Astreinte assainissement 7j/7, 24h24 12

1.4.5 Contrôle de la conformité des installations d'assainissement 13

1.4.6 Instruction des autorisations d'urbanisme et demandes de nouveaux raccordements 15

1.4.7 Statistiques d'appels des usagers 17

1.5 Estimation de la population desservie (D201.0) 17

1.6 Nombre d'abonnés 17

1.7 Volumes « assainis » - (source Véolia eau d'Île de France) 18

1.8 Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0) 18

- 5 pour des déversements temporaires d'eaux claires (dont 2 signés sur l'année 2017) : 19

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) 19

1.10 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement 20

1.11 Ouvrages d'épuration des eaux usées 20

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 21

2.1 Redevance d'assainissement communautaire 21

2.2 Participation pour raccordement au réseau d'assainissement communautaire / financement de l'assainissement collectif 21

2.3 Autres recettes (redevance industriels, eaux claires, et passage de fibres optiques) 22

3 RECETTES DE LA COLLECTIVITE 23

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE 24

4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 24

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B) 24

4.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 25

4.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 25

4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 26

4.7 Taux de réclamations (P258.1) 27

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 28

5.1 Montants financiers 28

5.2 Etat de la dette du service 28
5.3 Amortissements 28
6 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES ETUDES ET TRAVAUX 28
6.1 Schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble – zonage eaux usées et eaux pluviales 28
6.3 Réduction des inondations du secteur de la rue de Romainville à Montreuil 29
6.4 Prospective financière sur le budget annexe d'assainissement 29
6.5 Etude pour la mise en place d'une tarification et d'aides sociales de l'eau 29
6.6 Etude sur la valorisation de la ressource en eau brute disponible sur le Territoire 30
6.7 Projet de recherche sur l'infiltration des eaux pluviales dans des contextes hydrogéologiques sensibles, en partenariat avec le Cerema 30
6.8 Participation aux groupes de travail « baignade » 30
7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 31
Annexe 1 32
INDICATEURS D'ACTIVITE DU SERVICE 32
Annexe 2 33
FACTURATION PAR COMMUNE 33
Annexe 3 34
INDICATEURS DE PERFORMANCE 34
Annexe 4 36
Annexe 5 36
OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE 37
Annexe 6 39
ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2016 39
Annexe 7 40
LISTE DES POINTS NOIRS 2015, 2016 ET 2017 40
Annexe 8 43
Annexe 9 45
..... 45
Annexe 10 46
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE 46

1. Historique de la compétence assainissement exercée par Est ensemble

Sur le territoire de la petite couronne parisienne, de nombreux acteurs interviennent sur la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales : les effluents sont collectés et acheminés par les réseaux des établissements publics territoriaux vers les réseaux de transport départementaux, avant d'être acheminés et traités par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui exploite les grands émissaires et les stations d'épuration de ces effluents. **Une gestion concertée de la compétence s'avère ainsi nécessaire entre les acteurs du territoire pour assurer une meilleure performance de l'ensemble du système.**

Depuis le transfert de cette compétence au 1er janvier 2010 par les communes membres d'Est Ensemble, l'agglomération ne disposant pas d'une administration et de moyens lui permettant d'assurer ses missions, les services des Villes étaient mis à disposition de la Communauté par conventions jusqu'au 31/08/2011.

L'année 2011 a été marquée par la mise en place d'une organisation du service d'assainissement communautaire à compter du 1er septembre qui s'est appuyée en partie sur les effectifs et marchés transférés par les villes constituantes de l'agglomération. Des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage et un programme d'investissement ont également été conclus avec les Villes membres, pour assurer la réalisation des opérations d'investissement pendant la période transitoire entre le transfert de compétence et la montée en charge du service communautaire. Fin 2011, la direction de l'eau et de l'assainissement communautaire comprenait 15 agents, dont 7 provenaient de transferts de personnel.

2012 est la première année où l'exercice de la compétence assainissement a été pleinement assuré par la Communauté d'agglomération : l'effectif du service d'assainissement communautaire a atteint 21 agents cette année, avec la poursuite du renforcement de l'organigramme qui comprenait alors notamment deux « pôles » ou services : un pôle exploitation, régie, service à l'usager, et un pôle en charge des travaux d'investissements.

En 2013, l'organisation du service a été redéployée pour permettre une remise à plat des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au sein du pôle travaux, stratégie, et la mise en place d'un troisième pôle en charge de l'hydrologie urbaine et du suivi de la qualité des rejets au réseau d'assainissement. Fin 2013, le service d'assainissement comprenait 25 agents, dont deux emplois d'avenir sur des missions opérationnelles d'agents d'intervention, au sein des effectifs de la régie exploitation.

En 2014, les derniers recrutements permettant de pourvoir les postes associés à l'organigramme cible répondant à cette organisation en trois pôles (ou services) ont été réalisés et achevés. Une démarche de mutualisation était parallèlement engagée pour renvoyer l'accueil téléphonique des usagers de l'assainissement (qui appellent le n° vert « infos assainissement ») vers le télé-accueil de la direction de la Prévention et Valorisation des Déchets, et affecter le poste de chargé de suivi financier de la direction au sein d'un nouveau pôle administratif et financier organisé pour l'ensemble des directions techniques de l'agglomération. L'organigramme de la direction au 1er janvier 2015 est joint en annexe 5.

Est Ensemble est devenue Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016.

En 2017, il n'y a pas eu d'évolution notable dans l'organigramme de la direction dont les effectifs se sont stabilisés (26 agents).

2. Présentation du territoire desservi

1.1 Organisation administrative du service

Est Ensemble est un Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris, et regroupe les 9 communes de Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Les missions du service public d'assainissement territorial concernent principalement la collecte des eaux usées et pluviales, ainsi que le contrôle des raccordements, les autres compétences (transport, traitement) étant assurées respectivement par le Département de la Seine-Saint-Denis et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Le service public d'assainissement de collecte des eaux usées et pluviales sur le territoire du Pré-Saint-Gervais était quant à lui délégué par contrat jusqu'en mars 2014, il a ensuite été repris en régie.

- Existence d'une CCSPL : ☒ Oui ☐ Non

- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : …….. ☒ Non

  Nota : le zonage est en cours de définition dans le cadre du schéma directeur d'assainissement lancé en mars 2014
  (cf. 6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des études et travaux,)

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 20/11/2013 ☐ Non

  Nota : le règlement a été rendu applicable au 01/01/2014.

1.2 Typologie du réseau d'assainissement

Le réseau géré par Est Ensemble comprend :

- un ensemble de canalisations et collecteurs de type unitaire[1] : les effluents collectés par ce réseau sont acheminés pour être traités vers les stations d'épuration gérées par le SIAAP de Colombes (STEP Seine Centre) ou Achères (STEP Seine Aval).
- sur la partie est de Montreuil un réseau séparatif[2]: les effluents collectés par ce réseau sont traités à la station d'épuration de Noisy-le-Grand (STEP Marne Aval). Quelques zones récemment aménagées à l'amont des réseaux sont également desservies par un réseau séparatif

La problématique particulière liée aux défauts de conformité de raccordement en zone séparative est donc circonscrite à une petite portion du territoire communautaire.

En l'état de la connaissance et des informations collectées auprès des 9 villes, et issues de leur diagnostic d'assainissement, le réseau est constitué comme suit :

Les linéaires de réseau d'assainissement par type d'ouvrage sont présentés dans le tableau suivant :

	Unitaires	Eaux Usées	Eaux Pluviales
Visitables Non-visitables	31.80 km 280.50 km	0 km 12.6 km	0 km 17.1 km
Total	**312.30 km**	**12.6 km**	**17.1 km**
Total global	**342 km**		

[1] Les eaux usées et pluviales sont collectées dans un seul ouvrage sous la voie
[2] Les eaux usées et pluviales sont collectées vers deux canalisations distinctes, ce qui limite les apports d'eaux pluviales dans les stations d'épuration

Globalement le réseau principal représente ainsi près de 340 km de canalisations. Plusieurs bassins de stockage des eaux pluviales enterrés ou en techniques alternatives (à ciel ouvert, intégrés dans l'espace public et les aménagements urbains) sont également présents pour réduire les risques d'inondation lors d'événements pluvieux. Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les avaloirs d'engouffrement sur voiries (estimés à 3500), les branchements (estimés à 12 000) les regards d'accès au réseau (environ 10 700), et 8 stations de relevage.

Les ouvrages de stockage et stations de pompage connus à ce jour sont présentés dans le tableau figurant en annexe 5.

1.3 Conditions d'exploitation du service

En 2017, le service a été géré en régie directe avec certaines prestations réalisées en régie, et des marchés de prestations de service et marchés de travaux. Des équipes et moyens spécialisés sont intégrés à la direction de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble pour assurer certaines prestations d'entretien et d'intervention en régie. La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée le plus souvent en interne, sauf pour certaines opérations (sous mandat de maîtrise d'ouvrage, ou opérations « complexes ») où le recours à un maître d'œuvre externe peut être opéré.

- Le curage des réseaux d'assainissement non visitables à Bobigny et Bondy, Pantin, les interventions d'urgence pendant les heures ouvrables, et les enquêtes chez les usagers sur l'ensemble du territoire sont réalisés prioritairement en régie, au moyen d'équipes et de véhicules spécialisés.
- Depuis avril 2013, un service d'astreinte 7j/7 et 24h24 a été mis en place au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement. Un technicien reste joignable en dehors des heures ouvrables via le numéro vert « infos assainissement » ; il peut se déplacer si besoin pour se rendre sur site, ou solliciter des prestataires pour réaliser les interventions d'urgence. (voir p.13)

Les marchés de prestations de services ou de travaux utilisés en 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES PRINCIPAUX MARCHES D'ENTRETIEN

PRESTATIONS DE SERVICE - DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

N° du marché	Titulaire	Désignation	Durée du marché
17.AO.EA.21	COLAS (lot 1) VALENTIN- SNTPP (lot 2) HPBTP-DUBRAC (lot 3)	Travaux d'entretien et de réparation des réseaux d'assainissement	28/07/2017 – 28/07/2019 Renouvelable une fois
16.AO.EA.016	CIG (lot 1) IDETEC-SANITRA (lot 2)	Entretien, connaissance et contrôle des réseaux d'assainissement	13/07/2016-12/07/2017 renouvelable 3 fois
16.AO.EA.003	CIG (lot 1 : dératisation et désourisation des réseaux d'assainissement)	Opérations d'hygiène nécessaires à la protection de la santé publique pour les besoins d'Est Ensemble : dératisation, désourisation, désinsectisation	17/06/2016-16/06/2017 renouvelable 3 fois

1.4 Activités principales réalisées en 2017 par l'Etablissement Public de Territoire

(voir Annexe 1 - Indicateurs d'activité du service)

1.4.1. ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

L'entretien du réseau est réalisé soit par les entreprises titulaires de marchés de travaux et de curage, soit par des équipes de régie. On distingue les opérations d'entretien préventif et les interventions d'urgence.

L'entretien préventif consiste à réaliser le curage des ouvrages (canalisations, grilles, avaloirs, bassins de rétention) et leur inspection. Des campagnes annuelles permettent le curage des canalisations communales, ainsi que des dispositifs de collecte des eaux pluviales sur la voirie (avaloirs, grilles) qui sont curés en général au printemps. Le réseau est inspecté à l'aide de caméras miniaturisées afin de connaître son état en cas de besoin.

En 2017, l'entretien préventif réalisé fut le suivant :

Curage des réseaux d'assainissement

Une sectorisation pour le curage préventif des réseaux non visitables a été mise en place en 2016 (annexe 4). En 2017, c'est le secteur B comprenant l'Est de Bobigny, le nord de Bondy, l'Est de Romainville, l'Ouest de Noisy le Sec, le sud-ouest de Montreuil qui a été curé.

Sur ce secteur, la régie a réalisé le curage des réseaux de diamètre inférieur à 300mm sur Bobigny et Bondy pour un linéaire de 24km. Les autres curages ont été réalisés dans le cadre du marché d'entretien ci-dessus.

Campagnes de pompage des avaloirs

- Toutes les communes ont fait l'objet d'une campagne complète de curage des avaloirs au printemps 2017.
- Les agents d'intervention effectuent une surveillance mensuelle des différents secteurs « sensibles ». En cas de besoin, c'est donc la régie exploitation qui assure le curage adapté des avaloirs.

Le tableau figurant en annexe 1 détaille les différents éléments quantitatifs relatifs au curage en 2017.

Petits travaux d'entretien

Le tableau ci-dessous reprend les différents travaux d'entretien réalisés sur le territoire en 2017.

	Reprises de tampons	Réparations de grilles ou avaloirs	Réparations de branchement	Remplacements ou gainage de tronçons de collecteurs	Reprises /création de regards	interventions diverses	TOTAL
Bagnolet	2	2	2	3	1	0	10
Bobigny	8	38	5	1	1	6	59
Bondy	25	30	2	0	1	2	60
Les Lilas	3	1	4	3	2	1	14
Montreuil	5	12	22	1	3	8	51
Noisy-le-Sec	24	11	4	2	0	3	44
Pantin	2	2	7	0	0	3	14
Romainville	0	14	7	0	0	1	22
Pré St Gervais	5	1	2	1	3	0	12
TOTAL	74	111	55	11	11	24	286

rappel 2016	57	30	61	23	17	39	227
rappel 2015	29	26	52	8	14	54	183
Rappel 2014	78	49	59	17	10	15	228
Rappel 2013	67	51	134	24	10	14	300
Rappel 2012	78	62	29	5	9	6	189

N.B : la gestion du Pré St Gervais a été reprise en régie en avril 2014

La répartition des interventions par commune est la suivante :

Ville	2017	rappel 2016	rappel 2015	rappel 2014	rappel 2013	rappel 2012
Bagnolet	**10**	**16**	9	28	46	11
Bobigny	**59**	**47**	27	1	12	25
Bondy	**60**	**35**	42	20	65	45
Les Lilas	**14**	**25**	20	35	2	10
Montreuil	**51**	**37**	46	42	59	41
Noisy le Sec	**44**	**32**	16	58	64	28
Pantin	**14**	**23**	12	1	37	10
Romainville	**22**	**7**	8	41	15	19
Pré St Gervais	**12**	**5**	3	2	-	-
Total	**286**	**227**	183	228	300	189

Le nombre d'interventions global reste du même ordre que celui des années précédentes (en moyenne 240 interventions annuelles). Il est à noter la réalisation d'une campagne de réparation de grilles, d'avaloirs et de tampons sur les Villes de Bondy, Bobigny et Noisy le Sec qui concerne une bonne moitié des interventions. La répartition géographique de ces interventions est relativement équivalente entre chaque Ville hormis les 3 Villes qui ont fait l'objet de la campagne de réparation des grilles, avaloirs et tampons, et Montreuil où 22 branchements ont été remplacés (casses, effondrements…).

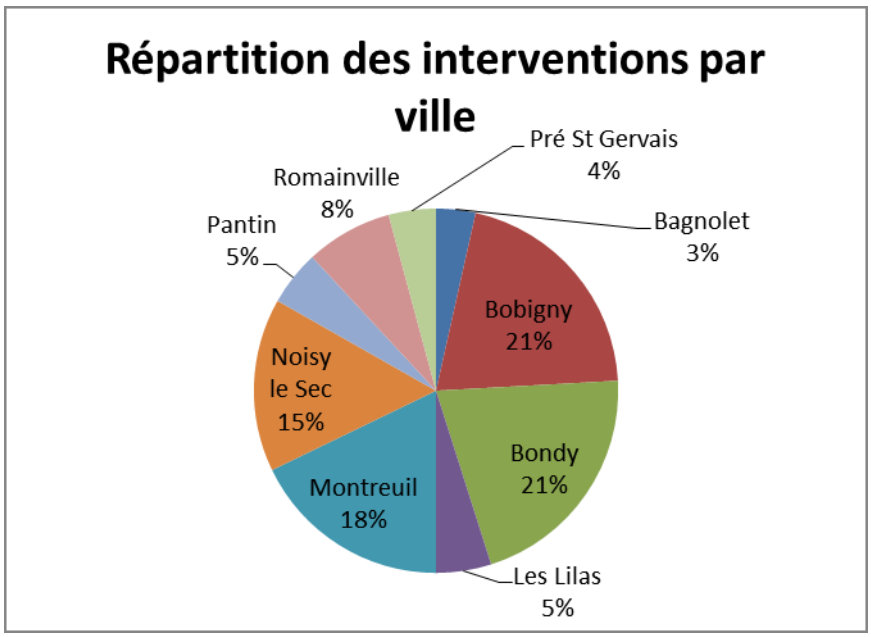

1.4.2 MODERNISATION DES STATIONS ET TELESURVEILLANCE

En 2016 un marché d'assistance à maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été attribué dans l'optique de moderniser l'ensemble des stations de pompage et des ouvrages de stockages de type bassin aérien ou enterré actuellement sous la gestion d'Est Ensemble (15 ouvrages). Il s'agit d'une mise aux normes en termes de sécurité, d'accessibilité et d'une amélioration des conditions d'exploitation de ces ouvrages, notamment par la mise en place d'un système de télésurveillance permettant de suivre à distance le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements de ces équipements.

La phase de diagnostic de l'existant commencée courant 2016 a été achevée en 2017. L'AMO a remis son rapport faisant l'état des lieux des ouvrages (réalisation d'une fiche pour chaque ouvrage) et les préconisations des travaux, d'entretien….

L'expertise des ouvrages a montré plusieurs tendances :

- Des postes de pompages des eaux usées dont l'état structurel et fonctionnel est plutôt médiocre, avec un niveau de sécurité insuffisant ;
- Des bassins de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert présentant, pour certains, de lourd risques vis-à-vis de la sécurité (chute, noyade) ;
- Des bassins de rétention enterrés en bon état, avec toutefois des modalités fonctionnelles insuffisamment mises en œuvre, faute de protocoles et/ou de plans disponibles ;
- Des ouvrages (pour la plupart) d'un accès assez difficile et d'une sécurisation perfectible que ce soit pour le personnel ou pour les véhicules

A l'éclairage du diagnostic, il a été défini 4 axes de travail :

- AXE 1 : La sécurité du personnel
- AXE 2 : L'accessibilité aux ouvrages et leur exploitabilité
- AXE 3 : La protection périmétrique des ouvrages
- AXE 4 : La télésurveillance

A la fin de l'année 2017 : les premiers travaux concernant l'axe 1 (remplacements de trappes d'accès) étaient réalisés et la rédaction de cahiers des charges pour la réalisation de deux missions de maîtrise d'œuvre (mise en place de la télésurveillance / réhabilitation des 2 bassins de rétention des eaux pluviales « Mare à la Veuve » et « Neruda à Bondy » Cf. photos ci-dessus) commençait.

1.4.3 AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

En 2017, des inspections télévisées ont été réalisées sur 12 725 mètres linéaires de canalisations principales (environ 16% du patrimoine d'assainissement non-visitable ; rappel 14 031 ml en 2014, 12 430ml en 2015 et 48 546 ml en 2016), et 1 086 branchements (pour rappel 1031 unités en 2014, 1059 unités en 2015 et 843 unités en 2016).

Le tableau figurant en annexe 1 détaille ces éléments par commune.

Dans le cadre de la phase 3 du Schéma directeur d'Assainissement, 35,3 km de réseau d'assainissement non visitable ont été inspectés afin de dresser un état du patrimoine, (ce qui explique la forte augmentation d'inspections réalisées en 2016 par rapport aux autres années. Dans

ce cadre, la totalité du réseau d'assainissement visitable a été inspectée, soit 31,8 km de visites pédestres.

1.4.4 ASTREINTE ASSAINISSEMENT 7J/7, 24H24

Au terme d'une réflexion engagée en 2012 sur l'opportunité de mettre en œuvre une astreinte assainissement hors heures ouvrables, un dispositif a été mis en place début avril 2013.

Depuis avril 2015, le dispositif a été adapté, et repose uniquement sur les techniciens de la direction qui analysent le niveau d'urgence et le besoin d'intervention par le service d'assainissement en cas d'appel sur le portable d'astreinte communiqué sur le serveur vocal du n° vert « infos assainissement » et auprès des services publics du territoire. En cas de besoin, un prestataire de service avec des moyens de désobstruction ou de signalisation et de mise en place de barrières peut être mobilisé.

Les résultats présentés ici représentent une troisième année calendaire complète d'astreinte.

En 2017, l'astreinte assainissement a reçu 73 appels (contre 52 en 2014, 76 en 2015 et 70 en 2016), dont 34 ont nécessité une intervention (contre 27 en 2014, 25 en 2015 et 23 en 2016) soit environ 2-3 interventions par mois, (voir graphique ci-dessous) et dont 74% d'entre elles concernaient le dégorgement de branchements (voir graphique ci-dessous).

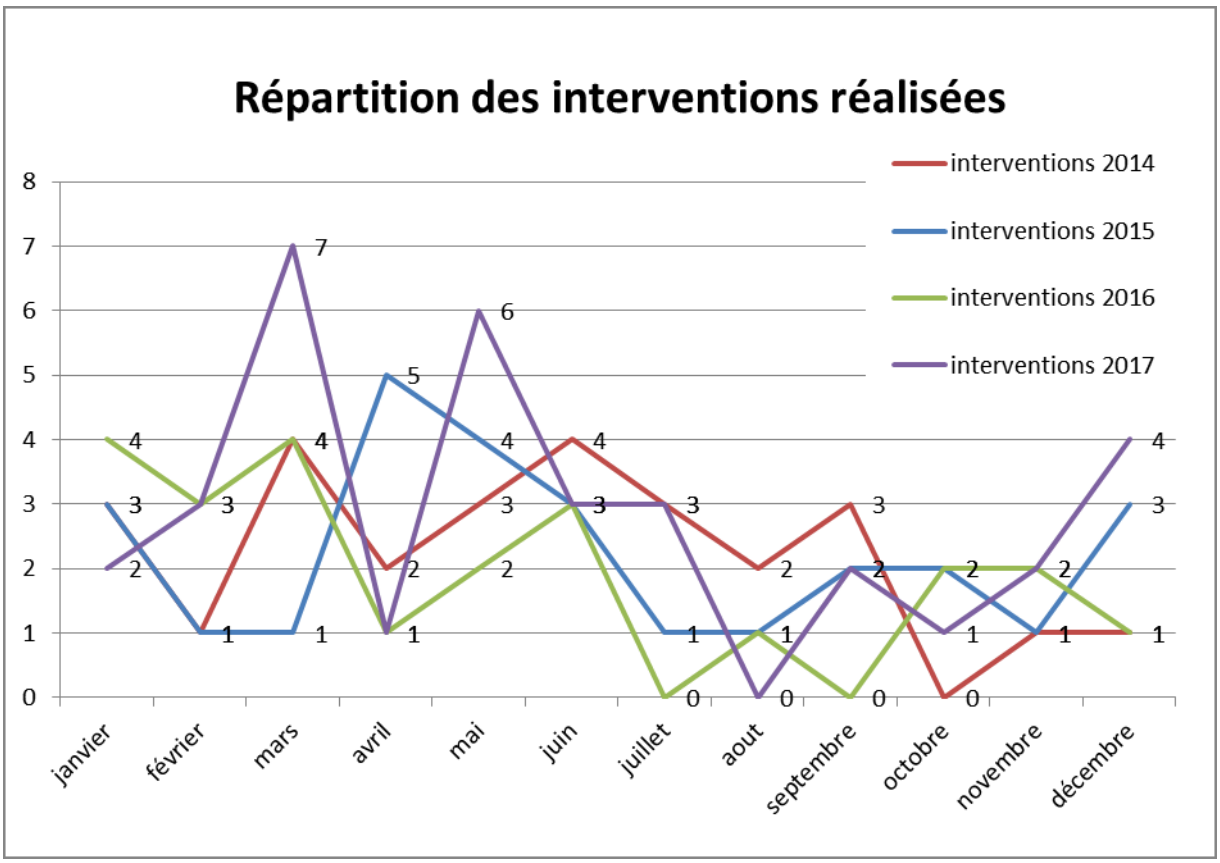

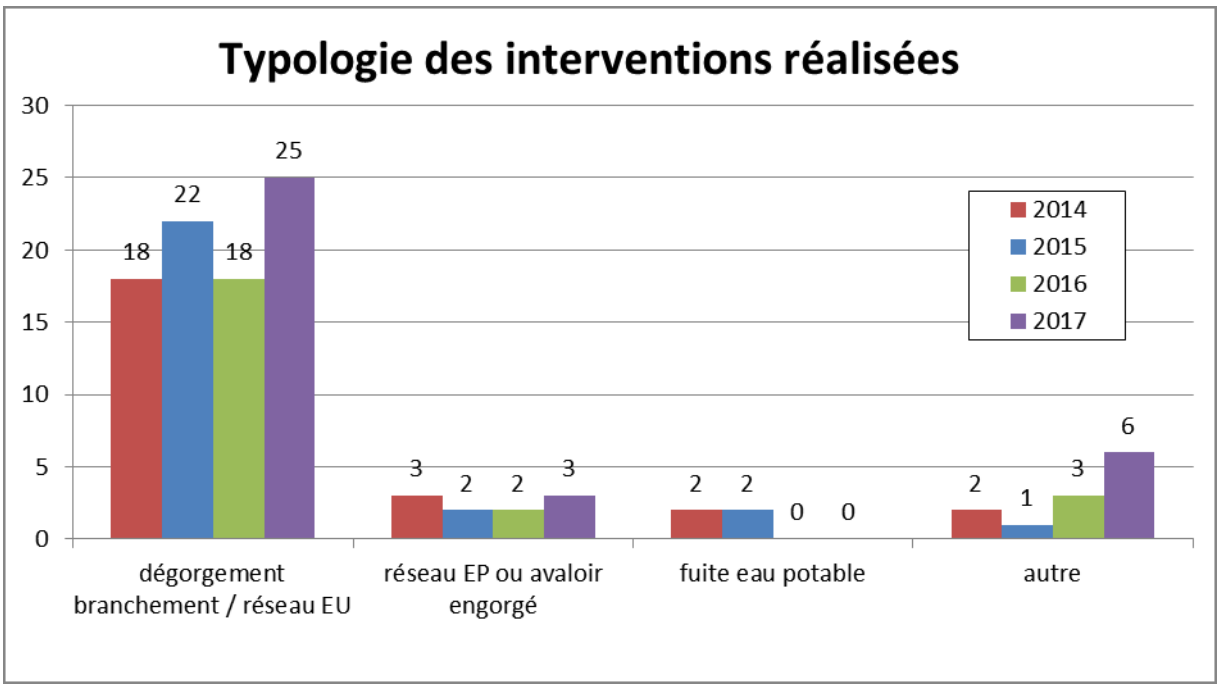

D'un point de vue financier, le tableau ci-après évalue le coût de l'astreinte sur l'année 2017. Toutefois, il ne prend pas en compte les éventuelles heures supplémentaires, ni les frais liés à l'utilisation des véhicules et du matériel d'astreinte (frais généraux, carburants, usure des véhicules, etc…) Les coûts globaux sont sensiblement équivalents à ceux de 2016.

	coût de personnel (hors Heures supplémentaires)	**interventions externalisées (TTC)**	**total astreinte**
coûts 2017	8 165,80 €	12 845,71 €	21 011,51 €
coûts 2016	7 982,99 €	11 928,90 €	19 911,89 €
coûts 2015	8 185,45 €	9 652,69 €	17 838,14 €
coûts 2014	14 488,10 €	4 813,60 €	19 301,70 €

1.4.5 CONTROLE DE LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

Certains notaires sollicitent des attestations de conformité des installations d'assainissement lors de mutations immobilières. Cette pratique n'est pas une obligation réglementaire en assainissement collectif, mais afin de se prémunir de vices cachés, ces notaires prennent la précaution de solliciter ces contrôles dans le cas des mutations. A travers le règlement de service d'assainissement, ils ont été rendu obligatoires sur le secteur séparatif. Ces contrôles sont réalisés en régie par les agents d'intervention du service d'assainissement.

En 2017, 1 043 contrôles de raccordement ont été réalisés par l'agglomération contre 954 en 2016, 549 en 2015, 733 en 2014 et 664 en 2013.

La très forte augmentation du nombre de contrôles de raccordement observée en 2016 s'est poursuivie en 2017 avec le passage du cap des 1 000 contrôles. La répartition par Commune des contrôles réalisés en 2017 est la suivante :

	2017	rappel 2016	rappel 2015	rappel 2014	rappel 2013	rappel 2012
Bagnolet	66	50	22	52	44	33
Bobigny	84	96	59	91	54	60
Bondy	231	208	143	144	165	144
Les Lilas	47	34	19	32	32	25
Montreuil	262	295	177	222	213	180
Noisy-le-Sec	142	124	67	93	77	67
Pantin	83	34	14	44	24	17
Romainville	94	89	38	48	55	42
Pré St Gervais	34	24	10	7	0	0
TOTAL	1043	954	549	733	664	568

Comme en 2016, les contrôles sont pour les deux tiers réalisés sur les Communes de Montreuil, Bondy et Noisy le Sec.

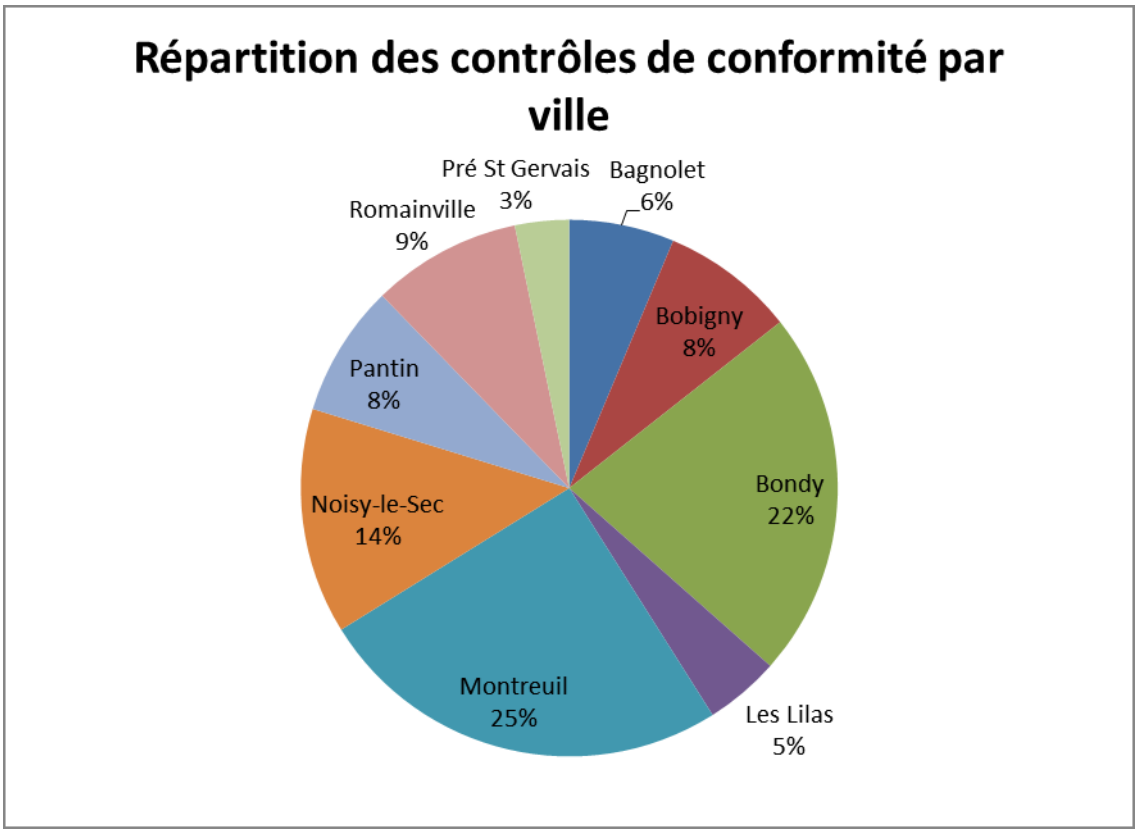

La répartition des contrôles suivant le type de réseau est la suivante :

- Réseaux unitaires : 1 006 contrôles en 2017 (922 en 2016, 531 en 2015, 721 en 2014 et 650 en 2013)
- Réseaux séparatifs : 37contrôles en 2017 (32 en 2016, 18 en 2015, 12 en 2014 et 14 en 2013)

Les taux de non-conformité relevés en 2017 sont les suivants :

- **Réseaux unitaires : 28 contrôles non conformes sur 1 006 soit 2,8% de non-conformités** (4,5% en 2016, 5.4% en 2015, 4% en 2014 et 4,3% en 2013). Les non-conformités, dont le taux reste stable chaque année, sont essentiellement dues à la présence de fosses septiques toujours en service, ou au fait que le réseau interne privé est bouché ou cassé.
- **Réseaux séparatifs : 9 contrôles non conformes sur 37 soit 24% de non-conformités** (50

% en 2016, 55.5% en 2015, 50% en 2013 et 2014). Ce taux n'est pas représentatif du fait du faible nombre d'enquêtes réalisées. Les non-conformités sont essentiellement dues aux inversions de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales ou une non-séparation des eaux pluviales.

1.4.6 INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DEMANDES DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS

L'avis de l'établissement public est sollicité par les neuf villes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) sur le volet assainissement et desserte des réseaux.

Le service dispose d'un mois à partir de la réception du dossier pour émettre un avis.

Ville	Autorisations d'urbanisme reçues en 2017	Avis émis par le service en 2017	Rappel, autorisations d'urbanisme reçues en 2016	Rappel, avis émis par le service en 2016
Bagnolet	46	52	53	66
Bobigny	55	44	51	53
Bondy	64	75	51	52
Les Lilas	10	14	11	12
Montreuil	164	177	142	146
Noisy le Sec	68	100	96	117
Pantin	60	59	58	72
Le Pré Saint-Gervais	11	13	9	8
Romainville	30	30	32	44
Total	508	564	503	570

Sur les 508 autorisations d'urbanismes reçues par Est Ensemble en 2017, **110 projets ont fait l'objet de prescriptions spécifiques pour la maitrise du ruissellement** avec un débit de rejet des eaux pluviales au réseau limité (conformément au règlement du service d'assainissement territorial et au zonage pluvial départemental).

Ces 110 projets représentent une surface aménagée de 30 hectares qui fait l'objet de mesures compensatoires pour la gestion des eaux pluviales mises en œuvre et financées directement par les constructeurs. Le volume de rétention à mettre en œuvre pour l'ensemble de ces projets peut être estimé à **8 400 m³**, soit dans le cas où une limitation du débit de rejet n'aurait pas été imposée aux constructeurs, un investissement pour la collectivité de près de 8,4 millions d'euros.[3]

[3] Le volume de rétention des eaux pluviales est estimé d'après la surface totale aménagée par les projets de constructions faisant l'objet d'une limitation du débit de fuite, en appliquant un coefficient d'imperméabilisation des sols de 0,8 (zone agglomérée d'une ville), et sur la base du volume de rétention prescrit pour la Seine-Saint-Denis.

Le coût moyen constaté en 2017 par le service d'assainissement sur ses opérations pour la réalisation d'ouvrages de stockage enterrés est d'environ 1 000 € par m³.

Année	Surface totale ayant fait l'objet de prescriptions pour la maitrise du ruissellement lors de l'instruction des autorisations d'urbanismes
2017	30 hectares
2016	19 hectares
2015	20 hectares
2014	17 hectares

Les demandes de nouveaux raccordements sont formalisées par les pétitionnaires à l'issue de la délivrance d'arrêtés des permis de construire par les maires ; quelques demandes de raccordement sont également émises pour raccorder des bâtiments hors procédure de permis de construire lors de mises en conformité par exemple.

En 2017, **132 nouvelles demandes de raccordement et de déversement** au réseau d'assainissement sont parvenues à Est Ensemble (en 2016 : 104).

La mise en application en 2014 du règlement du service d'assainissement communautaire a permis :

- d'une part de mieux suivre la réalisation des branchements lorsque les travaux sont réalisés par les demandeurs, notamment à travers la formalisation en annexe du règlement des prescriptions pour la réalisation des travaux de branchement (16 autorisations de travaux émises en 2017) ;
- d'autre part de proposer aux propriétaires qu'Est Ensemble prenne en charge techniquement la réalisation des travaux de raccordement au réseau collectif sur le domaine public (46 devis de travaux acceptés par les usagers en 2017 contre 53 en 2016 voir tableau ci-dessous).

L'écart entre le nombre de demandes de raccordement et de déversement reçues et le nombre d'autorisations de branchement émises et de devis acceptés, représente les demandes de déversement sans nouveau branchement (réutilisation d'un branchement existant), les dossiers transmis par erreur à Est Ensemble (notamment pour des raccordements sur le réseau d'assainissement départemental), ou l'absence de suite lors de mises en conformité.

On observe toutefois, une augmentation progressive du nombre de branchements neufs dont les travaux sont assurés par Est Ensemble :

	branchements neufs réalisés par Est Ensemble	rappel 2016	Rappel 2015
Bagnolet	4	2	1
Bobigny	2	5	3
Bondy	6	2	6
Les Lilas	1	0	1
Montreuil	15	13	22
Noisy-le-Sec	4	7	4
Pantin	2	3	3
Romainville	10	8	2
Pré St Gervais	1	1	4
TOTAL	45	41	46
NB : travaux effectivement réalisés en 2017			

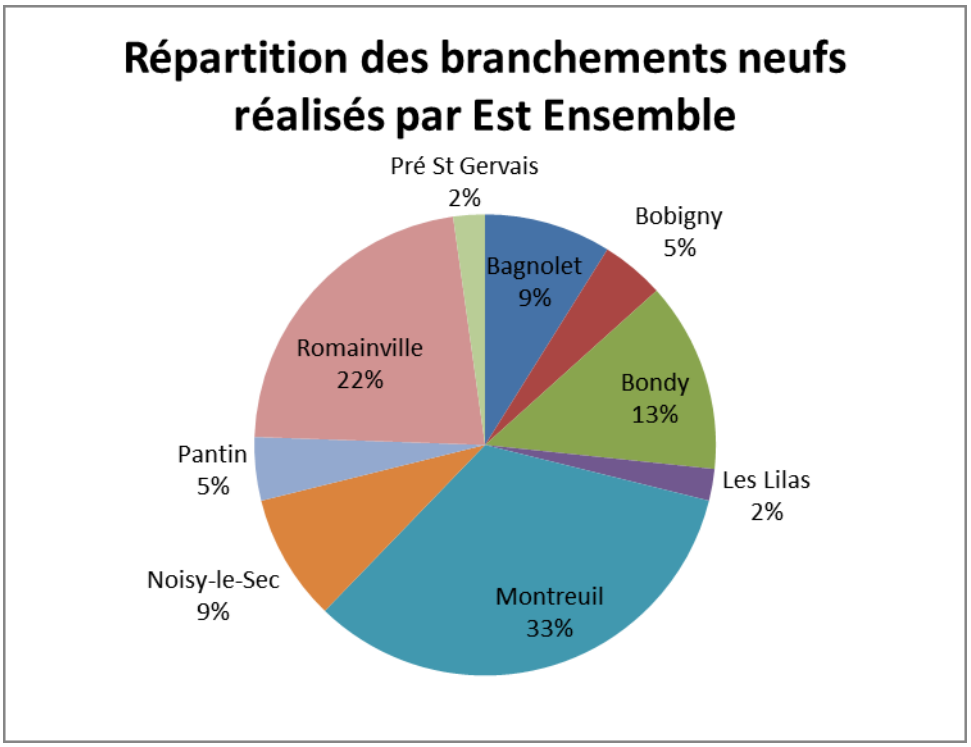

Comme en 2016, environ 55% des branchements ont été réalisés sur Montreuil et Romainville.

1.4.7 STATISTIQUES D'APPELS DES USAGERS

Les usagers de l'assainissement peuvent solliciter le service d'assainissement d'Est Ensemble par plusieurs biais : une adresse électronique (eau-assainissement@est-ensemble.fr), un numéro d'appel gratuit « infos assainissement » (0805 058 058), ou par courrier.

Depuis 2015, ces appels aboutissent vers un télé-accueil (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h30, et le vendredi de 8h30 à17h) mutualisé avec le numéro gratuit « infos déchets » et permettent de traiter plus de la moitié des appels qui traitent de demandes d'information pour les contrôles de raccordement. En dehors des horaires du télé accueil, un message indique le n° d'astreinte à contacter en cas d'urgence. Lorsque le télé-accueil ne peut répondre à la demande, le contact est ensuite transféré au standard de la direction de l'eau et l'assainissement d'Est Ensemble, ou vers le service départemental lorsqu'il s'agit d'un réseau sous leur gestion. Un système dématérialisé de « fiches d'enregistrement » permet de tracer l'origine, le motif de l'appel, et d'apporter une réponse après instruction des services, en apportant un suivi de la fiche à chaque niveau d'intervention.

En 2017, ce sont ainsi **4 950** appels qui ont été enregistrés sur le n° « infos assainissement », dont 4 755 ont pu être traités (195 appels « perdus », soit un **taux de réponse de 96%**) **; 3125 appels d'usagers** ont généré une ouverture de fiche électronique de suivi, dont 85% concernent des demandes les certificats de raccordement.

1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert **415 438** habitants (source INSEE, population légale 2015 entrant en vigueur au 1er janvier 2017 (**410 360** au précédent RPQS).

1.6 Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert **41 171** abonnés au 31/12/2017. (40 737 au 31/12/2016). La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE	Population **(1)**	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017 **(2)**	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016 **(2)**	Variation en %
BAGNOLET	36 080	2967	2 918	1,7%
BOBIGNY	52 020	4860	4 873	-0.3%
BONDY	53 686	7490	7 340	2.0%
LES LILAS	23 110	1838	1 835	0,2%
LE PRÉ SAINT-GERVAIS	17 779	1021	1 021	0,%
MONTREUIL	107 564	11360	11 240	-0,2%
NOISY-LE-SEC	43 557	5016	4 957	1,1%
PANTIN	55 469	3197	3 190	0.2%
ROMAINVILLE	26 173	3422	3 363	1.8%
totaux	415 438	41 171	40 737	1.1%

(1) source INSEE, population légale 2015 entrant en vigueur au 1er janvier 2017
(2) *source SEDIF (abonnements « eau potable »)*

1.7 Volumes « assainis » - (source Véolia eau d'Île de France)

	Volumes assainis durant l'exercice 2016 en m^3	Volumes assainis durant l'exercice 2017 en m^3	Variation
Total des volumes assainis (différent du volume facturé)	22 003 683 [VP68]$_{N-1}$	21 977 926 [VP68]$_{N}$	**-0.11 %**

Les volumes sont stables sur ces 2 années.

1.8 Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0)

Courant 2017, 16 arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques étaient actifs. Ces derniers ont été signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique. Ci-après le détail:

- 11 pour des déversements d'eaux usées industrielles (dont 3 signés sur l'année 2017) :

Nom de l'établissement	Description raccordement	Activité	Date de l'arrêté
SNCF	1 raccordement sur le collecteur unitaire : du Chemin des Vignes à Bobigny	Station-service, vidange des sanitaires des trains	25/01/2012
SDCB	1 raccordement sur le collecteur unitaire : 5 avenue des Roses à Bagnolet	Chaufferie urbaine	23/06/2015
FAREVA	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue de la Commune de Paris à Romainville	Industrie chimique	03/12/2015
MODERN CHROME	1 raccordement sur le collecteur unitaire : passage Ponsard aux Lilas	Traitement de surfaces métalliques	11/03/2016
HOPITAL ANDRE GREGOIRE	8 points de rejets sur les collecteurs : rue des Saules	Centre hospitalier	08/04/2016

	Clouet et rue du Docteur Fernand Lamaze à Montreuil		
MARLENE EDITH DUPONT	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue Douy Delcupe à Montreuil	Traitement de surfaces métalliques	20/05/2016
LYCEE CONDORCET	2 points de rejets sur les collecteurs unitaires : rue Condorcet et rue Désiré Chevalier à Montreuil	Traitement de surfaces métalliques	28/09/2016
MAJ ELIS	1 raccordement sur le collecteur : unitaire : Chemin latéral à Pantin	Blanchisserie	31/12/2016
MICRONOR	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue du Moulin à Vent à Montreuil	Traitement de surface	03/04/2017
SNEM (Société nouvelle d'eugénisation des métaux)	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue Messier à Montreuil	Traitement de surface	03/04/2017
HERMES	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue Auger à Pantin	Système géothermique de l'établissement de maroquinerie	10/07/2017

- 5 pour des déversements temporaires d'eaux claires (dont 2 signés sur l'année 2017) :

Nom de l'établissement	Description raccordement	Activité	Date de l'arrêté
BREZILLON	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue de la Commune de Paris à Romainville	Rejet d'eaux claires	02/08/2016
TBI	1 raccordement sur le collecteur : rue Anatole France à Bagnolet	Rejet d'eaux claires	02/08/2016
URBAINE DE TRAVAUX	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue François Mitterrand à Bagnolet	Rejet d'eaux claires	08/08/2016
SUEZ REMEDIATION	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue François Mitterrand à Romainville	Rejet d'eaux claires	01/02/2017
SADE CGHT	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue François Mitterrand à Bondy	Rejet d'eaux claires	12/04/2017

1.9 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Commune		Linéaire [km] 2017
Bagnolet	Réseau séparatif	0.6
	Réseau unitaire	23.3
Bobigny	Réseau séparatif	2.9
	Réseau unitaire	54.7
Bondy	Réseau séparatif	5.1
	Réseau unitaire	49.2
Le Pré Saint-Gervais	Réseau séparatif	0.5
	Réseau unitaire	5.0
Les Lilas	Réseau séparatif	0.4
	Réseau unitaire	11.6
Montreuil	Réseau séparatif	12

	Réseau unitaire	80.2
Noisy-le-Sec	Réseau séparatif	6.1
	Réseau unitaire	37.2
Pantin	Réseau séparatif	1.1
	Réseau unitaire	25.7
Romainville	Réseau séparatif	1
	Réseau unitaire	25.4
TOTAL	Réseau séparatif	**29.7**
	Réseau unitaire	**312.3**
		342

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif (unitaire et usées) géré par Est Ensemble est constitué de :

- **12.6** km [VP199] de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **312.3** km [VP 200] de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte eaux usées (unitaire et séparatif) total de **324.9** km [VP77].

Le linéaire de réseaux eaux pluviales est de 17.1 km.

1.10 Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement

En dehors du Canal de l'Ourcq, aucun cours d'eau ne traverse le territoire d'Est Ensemble.

Sur le territoire de Montreuil existent deux ouvrages de décharge du réseau départemental par temps de pluie rue Armand Carrel et rue de Vincennes s'écoulant vers le réseau départemental du Val de Marne à Vincennes puis vers la Marne et la Seine.

En limite de Pantin/Aubervilliers, il existe un ouvrage de décharge du réseau départemental par temps de pluie avenue Jean Jaurès (« intercepteur Nord-Est ») s'écoulant vers Saint-Denis, avec un rejet possible par le collecteur « Saint-Denis / La Courneuve » en la Seine en face de l'Île Saint-Denis. Il recueille des surverses du réseau départemental avenue Jean Jaurès à Bobigny et avenue de la division Leclerc à Pantin.

Enfin, à Bondy, il existe un ouvrage de décharge du réseau départemental par temps de pluie (« Bondy Blanc Mesnil »), s'écoulant vers Aulnay-sous-Bois, dont l'exutoire est également en Seine en face de l'Ile Saint-Denis

1.11 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service ne gère **aucune** Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Redevance d'assainissement communautaire

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Commune	Taux au 01/01/2017 € TTC/m^3 d'eau	Taux au 01/04/2017 € ttc/m^3 d'eau	Taux au 01/04/2018 € ttc/m^3 d'eau	Ecart entre le 01/01/17 et 01/01/18
Bagnolet	0,3400 €	0,45 €	0,45 €	32%
Bobigny	0,2000 €	0,45€	0,45€	15%
Bondy	0,4810 €	0,45 €	0,45 €	-6%
Les Lilas	0,1800 €	0,45 €	0,45 €	150%
Le Pré-Saint-Gervais	0,2470 €	0,45 €	0,45 €	82%
Montreuil	0,3400 €	0,45 €	0,45 €	32%
Noisy-le-Sec	0,2900 €	0,45 €	0,45 €	55%
Pantin	0,6000 €	0,45€	0,45€	-25%
Romainville	0,1800 €	0,45 €	0,45 €	150%

Les délibérations fixant les différents taux de redevance pour les exercices sont les suivantes : Délibération du 13/12/2016 fixant la redevance d'assainissement collectif (part Est Ensemble) à compter du 01/01/2017.

- Délibération du 28/03/2017 fixant la redevance d'assainissement collectif (part Est Ensemble) à compter du 01/04/2017.

La réflexion engagée dès 2012 pour harmoniser le taux de la redevance assainissement perçue par Est Ensemble, afin de refléter l'harmonisation de la qualité du service public d'assainissement délivré aujourd'hui de façon identique sur les 9 villes du territoire a abouti en 2017.

2.2 Participation pour raccordement au réseau d'assainissement communautaire / financement de l'assainissement collectif

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées peuvent être astreints au paiement d'une participation pour le raccordement à l'égout (PRE) ou pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Celles-ci visent à financer le service public d'assainissement et tiennent compte de l'économie réalisée par les propriétaires d'immeubles qui évitent ainsi l'installation d'un système d'évacuation ou d'épuration individuel réglementaire.

La PRE a été instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique. L'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) a remplacé la PRE par la PFAC, applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement à compter du 1er juillet 2012.

Les délibérations fixant les différents tarifs de la PRE et de la PFAC pour Est Ensemble sont les suivantes :

- Délibérations prises par les neuf communes antérieurement à la prise de la compétence « assainissement » par Est Ensemble au 01/01/2010
- Délibération du 13/12/2011 fixant une Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement communautaire harmonisant les taux applicables à compter du 01/01/2012.
- Délibération du 26/06/2012 instituant t la Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif communautaire à compter du 01/07/2012.
- Délibération du 11/02/2014 modifiant les modalités de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement collectif communautaire à compter du 01/03/2014.

Le taux en vigueur de la PFAC sur le territoire d'Est Ensemble s'élève à 500 € par fraction de 70 m² de surface de plancher pour les immeubles d'habitation, et à 500 € par fraction de 100 m² pour les bâtiments d'activités. Cette participation est exigible lors du raccordement de la construction au réseau d'assainissement ou de l'achèvement des travaux d'extensions pour les constructions déjà raccordées au réseau public.

Cette participation ne pourra être perçue pour les dossiers soumis à la taxe d'aménagement majorée pour des raisons comprenant le financement de l'assainissement, ou pour les constructions incluses dans le périmètre d'une zone d'aménagement concertée dès lors que l'aménageur prend en charge des travaux d'assainissement.

2.3 Autres recettes (redevance industriels, eaux claires, et passage de fibres optiques)

Le Conseil communautaire a voté en décembre 2015 l'application de deux nouvelles redevances pour les exercices 2016 et suivants :

- Délibération du 15/12/2015 fixant la redevance d'assainissement communautaire pour les rejets autres que domestiques (ou rejets industriels)

La réglementation en vigueur permet en effet d'appliquer aux rejets autres que domestiques (ou rejets dit industriels) un coefficient de correction à la redevance d'assainissement, et ce afin de prendre en compte le surcoût pour le service d'assainissement de ces rejets.

Le coefficient de correction a été fixé à 1,05 et s'applique sur le taux normal de la redevance communautaire aux établissements bénéficiant d'un arrêté de déversement au réseau établi dans le cadre de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique. Les établissements ayant des rejets d'eaux usées domestiques ou assimilés domestiques ne sont pas concernés par cette majoration de la redevance.

- Délibération du 15/12/2015 fixant la redevance d'assainissement communautaire pour les rejets d'eaux claires

Les eaux claires sont les eaux ayant pour origine le captage de sources et le drainage de la nappe phréatique (en particulier lors de rabattement de nappes pour la réalisation de travaux de construction dans le sous-sol).

Ces rejets dans le réseau d'assainissement, assimilés réglementairement à des rejets autres que domestiques, ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'une redevance d'assainissement communautaire. Les dispositions de la délibération prévoient qu'ils soient soumis à la redevance d'assainissement sur la base du taux normal.

Ces recettes supplémentaires doivent permettre pour les exercices 2016 et suivants le financement par le budget annexe d'assainissement d'un service de contrôle de la qualité des rejets autres que domestiques.

- Afin de faciliter le déploiement de réseaux de communications électroniques tout en limitant l'impact de tranchées sur le domaine public de voirie, Est Ensemble met à disposition de tout opérateur de communications électroniques son patrimoine d'assainissement «visitable» pour installer des réseaux de câbles à fibres optiques, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, en application des dispositions de la délibération du Conseil communautaire n°2010/12/14-11 en date du

14/12/2010. Un cadre de convention d'occupation du domaine public (CODP) d'assainissement communautaire, et une annexe technique avaient ainsi été approuvés, pour définir les conditions administratives, techniques et financières associées à ces déploiements. Globalement, près de 5,4km de câbles sont installés dans notre réseau, ce qui représente une redevance annuelle de près de 6 700€, soit 6 conventions.

2.4 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs TTC de l'assainissement collectif applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont les suivants :

Commune	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Bagnolet	287,31	300.51	5
Bobigny	270,51	300,51	11
Bondy	304,23	300,51	-1
Lilas(Les)	268,11	300,51	12
Montreuil	287,31	300,51	5
Noisy-le-Sec	281,31	300,51	5
Pantin	318,51	300,51	-6
Pré-Saint-Gervais(Le)	276,15	300,51	9
Romainville	268,11	300,51	12

Le calcul de cet indicateur prend en compte les parts transport et traitement qui ne sont pas assurées par Est Ensemble, ainsi que la taxe pour modernisation des réseaux (AESN) et pour les voies navigables de France.

Le détail global de la facture 120 m^3 est précisé en annexe 2.

La facturation est effectuée par Véolia eau d'Île de France, délégataire du SEDIF avec une fréquence **trimestrielle.**

3 Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	variation %
Redevance d'assainissement collectif	8 668 932 €	9 082 064.45 €	4.8%
Recettes de raccordement (PRE/PFAC), travaux de branchements	937 044 €	1 249 425,65 €**(1)**	33.3%
Contribution au titre des eaux pluviales **(2)**	358 697,00 €	361 000	0.6%
Autre recette: Subventions	1 308 399 €	2 780 454,8 €	112.5%
Autre recette : emprunts et dettes assimilées	642 079 €	4 940 703	669.5%
Autre recette : produits exceptionnels	230 999 €	215 048,53	-%
Total des recettes d'équipement et d'exploitation	12 146 151 €	18 628 696,43	54.6%

(1) *cette recette dépend pour la PFAC de la réception des nouveaux déversements à l'assainissement, et des recettes de remboursement des travaux de branchements avancés par le service d'assainissement pour les pétitionnaires.*
(en 2017: PRE/PFAC : 470 878 €, travaux de branchements : 778 547,65 €). Par rapport à 2016, l'augmentation s'explique essentiellement par les recettes liées aux branchements, les recettes liées à la PFAC étant relativement stables.

(3) Le Conseil de territoire a approuvé le 12/04/16 une délibération CT2016-04-12-12 qui définit le mode de calcul de la contribution aux eaux pluviales

4 Indicateurs de performance

4.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99.9%. Deux secteurs non desservis représentant 35 habitations ont été identifiés dans le cadre du schéma directeur.

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2B)

Cet indice vient remplacer à compter de l'exercice 2013, l'ancien indice P.202.2

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Variable	**Nombre de points maximum**	**Nombre de points acquis**
Partie A : Plan des réseaux	15 points	**15**
VP.250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	10 points	**10**
VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 points	**5**
Partie B : Inventaire des réseaux	30 points	25
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire de la canalisation	10 points	10
VP.254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5 points	0
VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15 points	15 (100% du réseau renseigné)
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau	**75 points**	**40***
VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	10 points	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, …)	10 points	10
VP.258) existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10 points	10
VP.259 Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	10 points	0
VP.260 L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10 points	0
VP.261 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10 points	0
VP.262 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10 points	10

**** « Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis »***

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **80** [P202.2B] pour l'exercice 2017. L'indicateur [P202.2B] pour 2016 était de 73.

4.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2017, **8** [VP23] demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement (4 en 2016, 10 en 2015, 8 en 2014 et 19 en 2013).

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de débordement des effluents sur les réseaux d'eaux usées est de **0.019** P251.1] pour 1000 habitants (0.0097 en 2016, 0,0245 en 2015, 0,02 en 2014 et 0,047 en 2013).

4.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir « tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.) ».

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers. Les interventions relatives à la gestion des eaux pluviales ne sont pas comptabilisées dans le calcul de cet indicateur, qui ne concerne que l'assainissement.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2017 : 24 **(liste jointe en annexe 6).** [VP46] (24 en 2016, 21 en 2015 et 19 en 2014). Sur ces 24 points noirs, 11 sont redondants avec 2014,2015 ou 2016.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le nombre de points noirs est de [P252.2] 7,72 par 100 km de réseau (7,72 en 2016, 5,39 en 2015 et 4,88 en 2014).

A partir de 2016 a été mise en place une logique de traitement des points noirs. Ceux-ci sont désormais analysés (ITV, enquête de terrain…) dans l'année qui suit leur identification afin d'identifier les origines des dysfonctionnements et d'apporter les actions correctives nécessaires. La conclusion de l'analyse par point et l'état d'avancement de son traitement est fourni en annexe 6 pour les points noirs de 2015,de 2016 et de 2017.

4.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Les opérations d'investissement réalisées (et achevées) en 2017 sous maîtrise d'ouvrage d'Est Ensemble sont présentées dans le tableau suivant :

Rue	Ville	Dates du chantier	Nature	Montant TTC
Rue Saint Just	Montreuil	12/2016-08/2017	Réhabilitation de réseau	539 910 €
Rue de Bellevue	Bagnolet	01/2017-11/2017	Réhabilitation de réseau	1 532 500 €
Rue Molière	Montreuil	03/2017-10/2017	Réhabilitation de réseau	759 962 €
Rue de la Chasse	Noisy-le-Sec	04/2017-07/2017	Réhabilitation de réseau	298 358 €
Boulevard Michelet	Noisy-le-Sec	04/2017-07/2017	Réhabilitation de réseau	612 560 €
Rue Candale Prolongée	Pantin	05/2017-06/2017	Réhabilitation de réseau	175 942 €
Allée Bismill	Montreuil	06/2017-07/2017	Création de réseau	174 698 €
Sentier du Tourniquet	Montreuil	06/2017-09/2017	Réhabilitation de réseau	304 297 €
Rue Paul Belwo	Bobigny	06/2017-10/2017	Réhabilitation de réseau	613 504 €
Rue de Trémeuge	Bondy	06/2017-10/2017	Réhabilitation de réseau	502 386 €
Rue Dombasle	Noisy-le-Sec	06/2017-11/2017	Réhabilitation de réseau	283 937 €
Rue Léo Lagrange	Bobigny	11/2017-12/2017	Réhabilitation de réseau	302 227 €

** Ce montant comprend la coordination SPS, les tests de réception et la maîtrise d'œuvre externe le cas échéant.*

Plusieurs opérations d'investissement concernant des interventions ponctuelles sur collecteur ou sur branchement ont également été réalisés en 2017 (les linéaires de collecteur remplacés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur P253.2). Ces opérations sont listées en annexe 8.

Le linéaire renouvelé en 2017 est donc de 2,95 km (2,80 km en 2016).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte calculé sur les 5 derniers exercices peut être pour la première année calculé avec des données complètes ; il est pour l'année 2017 de **0,86%** [P253.2]**.** Quelques photographies des travaux réalisés en 2017 sont présentées ci-dessous :

Allée Bismill – Montreuil
Terrassement de la tranchée

Avenue de Bellevue - Bagnolet
Remplacement de la canalisation en tranchée

4.6 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette en € : [VP182]	14 533 510€	14 942 836 €
Epargne brute annuelle en € : [VP183]	6 271 074 €	5 015 993 €
Durée d'extinction de la dette en années : [P256.2]	2,32	2.98

4.7 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par Est Ensemble : 5[VP152] (8 en 2016, 12 en 2015)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2017, le taux de réclamations est de [P258.1] 0.12 **pour 1000 abonnés** (taux 0.20 en 2016 et de 0, 298 en 2015).

5 Financement des investissements

5.1 Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financier TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire [VP195]	8 072 107 €	11 786 061 €
Montants des subventions en €	1 308 399 €	2 780 454,8 €
Montants des contributions du budget général en € (compris dans le montant des subventions précédent)	358 697 €*	361 000 €*

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €) [VP182]		14 533 510 €	14 942 836
Montant remboursé durant l'exercice en €	Intérêts	279 159 €	265 000,42
	Capital	915 498 €	1 154 729

5.3 Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 2 064 786 € (1 944 144 € en 2016).

6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des études et travaux

6.1 Schéma directeur d'assainissement d'Est Ensemble – zonage eaux usées et eaux pluviales

Est Ensemble a lancé au printemps 2014 son schéma directeur d'assainissement communautaire. Le marché a été attribué le 28 mars 2014 au groupement SAFEGE-BERIM pour un montant estimatif de près de 1,4 M€ TTC.

Ce schéma directeur permettra d'actualiser et de compléter la connaissance du patrimoine communautaire actuel dans un Système d'Information Géographique (SIG), de proposer un programme pluriannuel de travaux à l'échelle de l'Agglomération, de définir le zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales, documents réglementairement obligatoires, de recenser les installations d'assainissement non collectif subsistantes,... Il comporte également un volet pluvial et rejets non domestiques.

Cette étude est cofinancée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%), et le Département de la Seine-Saint-Denis, dont les réseaux font également l'objet de l'étude.

En 2017, la phase 3 (localisations des désordres) a été terminée, et la phase 4 a été engagée : élaboration du programme hiérarchisé provisoire de travaux, du programme d'exploitation provisoire. Par ailleurs une concertation avec les villes du territoire, les services de l'Etat, du Département de la

Seine-Saint-Denis et de l'Agence de l'eau a permis de définir les orientations du zonage pour une maîtrise du ruissellement et une gestion des eaux pluviales soutenable et intégrée à la Ville.

6.3 Réduction des inondations du secteur de la rue de Romainville à Montreuil

Est Ensemble et le Département ont engagé en 2016 les travaux de construction du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil. Cet ouvrage de stockage d'eaux unitaires commun permettra de soulager tant les réseaux départementaux que territoriaux sur un secteur du haut Montreuil particulièrement sensible aux inondations. La convention fixant les modalités de sa réalisation a été signée en 2014 par la Ville de Montreuil, le Département de Seine-Saint Denis et Est Ensemble, pour un coût estimé globalement à 22,3M€ HT pris en charge à près de 50% par notre territoire. Un avenant a été étudié en 2016 et signé en 2017, permettant d'ajuster les conditions financières de l'opération (actualisation du prix à 26M€, subvention de l'Agence de l'eau de 8M€) et l'étalement de l'échéancier de remboursement par Est Ensemble jusqu'en 2020.

Les travaux de la première tranche de ce projet (création de la paroi moulée formant le contour du bassin) ont débuté en septembre 2016 et se sont terminés en mai 2017.

Une démarche de concertation a été menée pour présenter le projet aux habitants du quartier par l'intermédiaire du Conseil de quartier, et les associer à la conception de l'aménagement de l'espace public qui sera réalisé sur le site, à l'issue du projet. Un programme de communication et d'accompagnement pédagogique intitulé « Escale d'eau » élaboré à l'initiative du Département, a été lancé dès le démarrage des travaux.

6.4 Prospective financière sur le budget annexe d'assainissement

Un groupe de travail « tarification » réunissant des élus et des agents de l'administration (directions des finances, de l'eau et l'assainissement) s'est réuni à partir de 2015 pour étudier l'ensemble des paramètres d'équilibre du budget annexe d'assainissement, évaluer différents scénarios de prospective du budget, et d'harmonisation des taux de redevance d'assainissement. Sur ce dernier point cela a abouti par l'approbation par le Conseil Communautaire du 28/03/17 d'un taux de redevance unique pour le territoire, fixé à 0.45 €/m3, et appliqué à partir du 01/04/17.

6.5 Etude pour la mise en place d'une tarification et d'aides sociales de l'eau

Par décret ministériel n° 2015-416 du 14 avril 2015 (modifié par décret n° 2015-962 du 31 juillet 2015) Est Ensemble a été retenue parmi les près de 50 acteurs autorisés à participer l'expérimentation nationale visant à développer une tarification ou des aides sociales de l'eau.

L'axe de travail privilégié a consisté à développer des aides au paiement des factures d'assainissement en complétant le dispositif déployé par le SEDIF sur « la part eau », et qui mobilise activement les CCAS des Villes, instructeurs des aides délivrées. Le dispositif est rentré en application en septembre 2016.

Conformément à l'arrêté du 16 avril 2015 du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique fixant les différents coûts de gestion associés à la mise en place de l'expérimentation, il convient de les porter au présent RPQS.

Ces coûts sont détaillés comme suit :

- 500 €/année plein d'exercice pour les frais de gestion,
- 15 347 € d'aides versées par Est Ensemble au titre de l'assainissement pour 2017, ce qui représente 435 dossiers instruits. Parmi ces 435 dossiers, on dénombre 279 abonnés particuliers, et 156 foyers résidants en habitat collectif (non abonnés). Cette aide est versée en complément de celle qui est apportée par le SEDIF sur la part « eau potable » des factures, et qui représente 87 433 €.

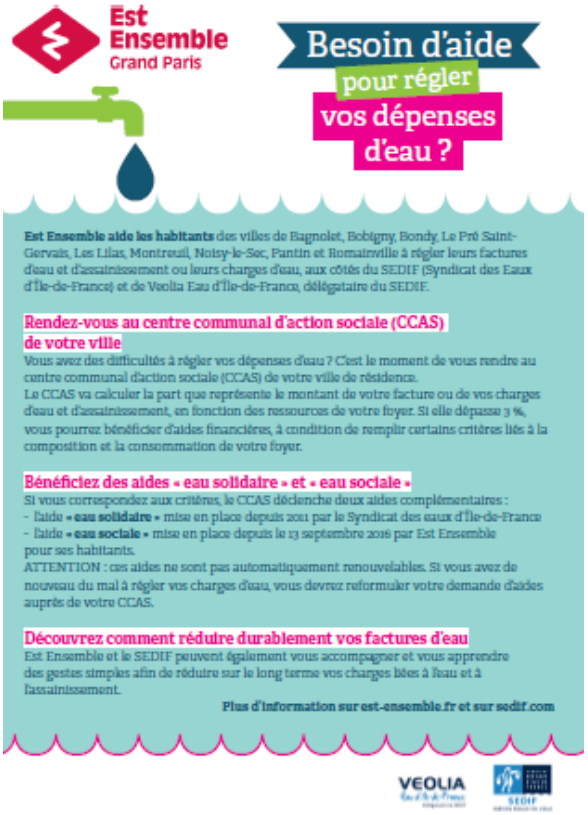

6.6 Etude sur la valorisation de la ressource en eau brute disponible sur le Territoire

Aujourd'hui, de nombreux services tels que l'entretien des voiries, le lavage des véhicules ou l'arrosage des espaces verts se font le plus souvent avec de l'eau potable alors que d'autres ressources sont disponibles sur notre Territoire : le canal de l'Ourcq, le réseau d'eau non potable de la Ville de Paris pour les communes limitrophes, les eaux souterraines, les eaux de pluie, les eaux de vidanges des piscines publiques, etc.

Soucieux d'une gestion plus respectueuse de la ressource en eau, Est Ensemble a donc souhaité étudier les opportunités d'utilisation d'une eau non potable (dite « eau brute ») pour les usages des collectivités et de leurs services ne nécessitant pas une eau de qualité potable.

Cette étude, démarrée en 2017, devrait permettre d'aboutir à un schéma de substitution de l'eau potable par de l'eau non potable en 2018.

6.7 Projet de recherche sur l'infiltration des eaux pluviales dans des contextes hydrogéologiques sensibles, en partenariat avec le Cerema

Les objectifs environnementaux retenus pour la gestion des eaux pluviales sur les opérations d'aménagements sont très souvent confrontés sur le territoire d'Est Ensemble à un contexte géologique et hydrogéologique sensible (présence de gypse ou d'argile dans le sous-sol).

Afin de mieux apprécier l'impact de l'infiltration des eaux pluviales urbaines sur les phénomènes de mouvement de terrain, le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, établissement public de l'Etat) et Est Ensemble ont co-élaboré en 2015 un programme de recherche sur ce thème, avec pour cas d'étude l'opération d'aménagement Ecoquartier de la Gare à Pantin.

Les études de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques réalisées sur le Territoire en 2017 vont permettre d'aboutir à de premiers résultats en 2018.

6.8 Participation aux groupes de travail « baignade »

A l'initiative du Préfet de Région et de la Maire de Paris, un Comité de pilotage « baignade » a été instauré en juin 2016, puis des groupes de travail « qualité de l'eau et baignade » ont été créés afin d'atteindre les objectifs de baignabilité de la Marne en 2022 (objectif inscrit au SAGE Marne Confluence) et de la Seine en 2024 dans le cadre de la candidature de Paris aux jeux olympiques et

paralympiques. Est ensemble a participé à ces différents groupes de travail réunissant l'ensemble des acteurs métropolitains du cycle de l'eau, en vue de prévoir les actions à réaliser dans le cadre de la gestion du réseau d'assainissement territorial à compter de 2018.

7 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code (Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

Aucune action de solidarité n'a été financée par le budget annexe d'assainissement en 2017.

ANNEXE 1

INDICATEURS D'ACTIVITE DU SERVICE

PRESTATION		SECTEUR - COMMUNE																			
objet	année	Bagnolet	évol. % (2016/2015)	Bobigny	évol. % (2016/2015)	Bondy	évol. % (2016/2015)	Les Lilas	évol. % (2016/2015)	Le Pré-Saint-Gervais (2)	évol. % (2016/2015)	Montreuil	évol. % (2016/2015)	Noisy-le-Sec	évol. % (2016/2015)	Pantin	évol. % (2016/2015)	Romainville	évol. % (2016/2015)
Curage de réseau (ml)	2010	NC		NC		? + 1544		5420				29330		2500		8490		3500	
	2011	NC		3058		NC		NC				NC		2956		DP		DP	
	2012	7533,13		8752,1		6500		6189				19732,63		0		601		4660	
	2013	256	457%	14045	362%	23528	-63%	12700	68%		1241%	14704	-9%	17278	-71%	3608	151%	13367	-22%
	2014	8647		12750		5120		6592		4211		29660		13689		3524		11091	
	2015	4739		6720		21500		6435		304		27163		15904		4801		9392	
	2016	26388		31035		7922		10831		4078		24780		4536		12054		7333	
Curage d'avaloirs (u)	2010	NC		NC		NC		51				763		0		555		NC	
	2011	NC		530		NC		NC				NC		DP		NC		DP	
	2012	686		750		741		157				1324		917		323		650	
	2013	567	-28%	923	54%	968	20%	300	-46%		-39%	2307	-25%	1430	60%	444	109%	461	137%
	2014	746		1341		866		184		116		1635		751		260		415	
	2015	667		939		771		342		178		1321		407		243		314	
	2016	479		1448		929		183		108		991		650		509		743	
Interventions d'urgences (u) (3)	2010	NC		NC		NC		0				NC		14		27		NC	
	2011	10		12		NC		NC				NC		36		12		4	
	2012	7		8		9		1				34		6		4		8	
	2013	15	15%	8	144%	4	147%	5	-88%			28	-46%	8	8%	2	0%	19	83%
	2014	12		0		0		6		2		21		20		0		14	
	2015	13		9		15		8		0		48		12		10		6	
	2016	15		22		37		1		3		26		13		10		11	
Tonnage extrait (T)	2010	NC		NC		8,28		25,72				92		8,3		84,06		36,06	
	2011	79,54		113,7		NC		29,04				NC		113,53		66,57		21,38	
	2012	99,44		205,81		137,36		42,28				252,01		20,48		55,7		69,6	
	2013	157,7	321%	225,26	85%	151,2	-4%	32,02	-59%		350%	250,31	-70%	98,42	94%	27,07	91%	56,14	-11%
	2014	35,66		256,6		84,46		18,16		11		413,48		40,36		33		60,1	
	2015	25,38		113,62		67,66		30,02		1,4		384,06		34,5		29,1		30,96	
	2016	106,88		210,24		65,04		12,2		6,3		114,3		67		55,62		27,48	
Inspections TV (canalisations+branchements) (ml)	2010	NC		NC		1088		0				1163		1140		757		1480	
	2011	NC		37,8		1695,2		NC				NC		3435,3		1565		92	
	2012	1132,89		3364,08		3533,79		800,01				353,85		1093,38		5310,3		636,19	
	2013	2556	43%	1815	414%	5113	612%	1187	149%		-99%	4550	100%	1319	1323%	1385	57%	1650	-35%
	2014	903,6		3203,97		1768,1		378,25		172,05		5801		3437,1		934,18		2955,3	
	2015	2248,8		1582,60		1129,6		1444,9		994,2		5323,43		311,8		1088,8		3022,8	
	2016	3224,5		8128,60		8044,3		3601,6		5		10653,7		4437,15		1704,9		1977,8	
Contrôles de raccordement	2010	0		NC		500		0				139		80		NC		0	
	2011	NC		NC		NC		NC				125		78		NC		NC	
	2012	33		60		144		25				180		67		17		42	
	2013	44	127%	54	63%	165	45%	32	79%		140%	213	67%	77	85%	24	143%	55	134%
	2014	52		91		144		32		7		222		93		44		48	
	2015	22		59		143		19		10		177		67		14		38	
	2016	50		96		208		34		24		295		124		34		89	
Avis sur les autorisations d'urbanisme	2010	NC		NC		20		NC		NC		79		NC		NC		NC	
	2011	NC		NC		NC		NC		NC		123		6		NC		NC	
	2012	78		52		54		11		11		146		42		17		27	
	2013	62	-40%	32	18%	40	-17%	7	71%	13	-27%	91	-2%	109	24%	33	47%	25	2%
	2014	54		42		48		6		4		136		82		54		32	
	2015	110		45		63		7		11		149		94		49		43	
	2016	66		53		52		12		8		146		117		72		44	
Demandes de branchement et de déversement au réseau	2010	NC		NC		NC		NC		NC		16		3		NC		NC	
	2011	NC		NC		NC		NC		NC		20		6		NC		NC	
	2012	3		10		5		2		1		16		5		7		5	
	2013	6	67%	5	0%	5	122%	2	-86%	3	-80%	13	-21%	2	-18%	9	-62%	14	-7%
	2014	7		11		17		2		1		36		16		7		10	
	2015	6		9		9		7		5		39		17		13		14	
	2016	10		9		20		1		1		31		14		5		13	

NC : non connues (les données n'ont pu être récupérées)

(1) ces données sont très inférieures au linéaire curé en 2011; elles ne reflétent pas la réalité, en atteste le tonnage extrait des réseaux

(2) ces données sont renseignées à compter du 01/04/2014, date de reprise en régie de l'assainissement au Pré-Saint-Gervais (les données antérieures sont disponibles dans les rapports annuels du délégataire)

(3) A partir de fin 2014, un nouvel indicateur a été mis en place pour comptabiliser le nombre d'interventions réalisées en régie, qui n'était pas pris en compte auparavant.

ANNEXE 2

FACTURATION PAR COMMUNE

FACTURATION PAR COMMUNE AU METRE CUBE SUR LA BASE D'UNE CONSOMMATION DE 120 M3/AN - TARIFS EN EUROS DU 1ER JANVIER 2018

Commune	Production et distribution de l'eau potable				Collecte et Traitement des eaux usées					Organismes publis et TVA						Prix du m3 HT	Prix du m3 TTC	Facture 120 m³ TTC	Part de Facture 120 m³ (ASST CAEE)	Facture 120 m³ (D.204,0) TTC
	Part SEDIF	Part délégataire (tranche 1)	abonnement (pour un compteur de Ø15mm)	Total HT	Redevance communautaire Est Ensemble (TTC)	Redevance départementale CG93 HT	Redevance interdépartementale SIAAP HT	Total HT		Modernisation des réseaux AESN	Lutte contre la Pollution AESN	Développement des Voies navigables France	"Redevance prélèvement, AESN"	Redevance "soutien d'étiage" EPTB	TVA					
Bagnolet	0,4500 €	0,7316 €	0,1887 €	1,3703 €	0,4500 €	0,5500 €	1,0440 €	2,0440 €	2,2034 €	0,3000 €	0,4200 €	0,0150 €	0,0550 €	0,0103 €	0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Bobigny					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Bondy					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Lilas(Les)					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Montreuil					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Noisy-le-Sec					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Pantin					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Pré-Saint-Gervais					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €
Romainville					0,4500 €			2,0440 €	2,2034 €						0,2623 €	4,2146 €	4,4769 €	537,23 €	54,00 €	300,51 €

(1) la taxe de modernisation des réseaux et les redevances sont soumises à un taux de TVA de 10% ; les autres composantes supportent un taux de 5,5%

ANNEXE 3

INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Valeur 2016	Valeur 2017
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	410 360	415 438
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	13	16
D204.0	Tarifs TTC de l'assainissement collectif pour une consommation d'un ménage de référence	Cf. rapport 2016, p 21	300,51
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	-	99,9%
P202.B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (applicable à compter de 2013)	73	80
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,0097	0.019
P252.2	Points noirs du réseau de collecte	7,72	7,72
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0,70	0,86
P256.2	Durée d'extinction de la dette	2,32	2,98
P258.1	Taux de réclamation	0,200	0.12
VP23	Nombre de demandes d'indemnisation	4	8
VP46	Nombre de point noirs pour l'exercice	24	24
VP77	Linéaire de réseau de collecte total (km)	323,5	324,9
VP68	Volumes assainis durant l'exercice	22 003 683	21 977 926

VP152	Nombre de réclamations écrites reçues	8	5
VP182	Encours de la dette en €	14 533 510	14 942 836
VP183	Epargne brute annuelle	6 271 074€	5 015 993 €
VP195	Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice	8 072 107 €	11 786 061 €
VP199	Linéaire de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements (km)	12,6	12.6
VP200	Linéaire de réseau unitaire hors branchements (km)	310,6	312.3

ANNEXE 4

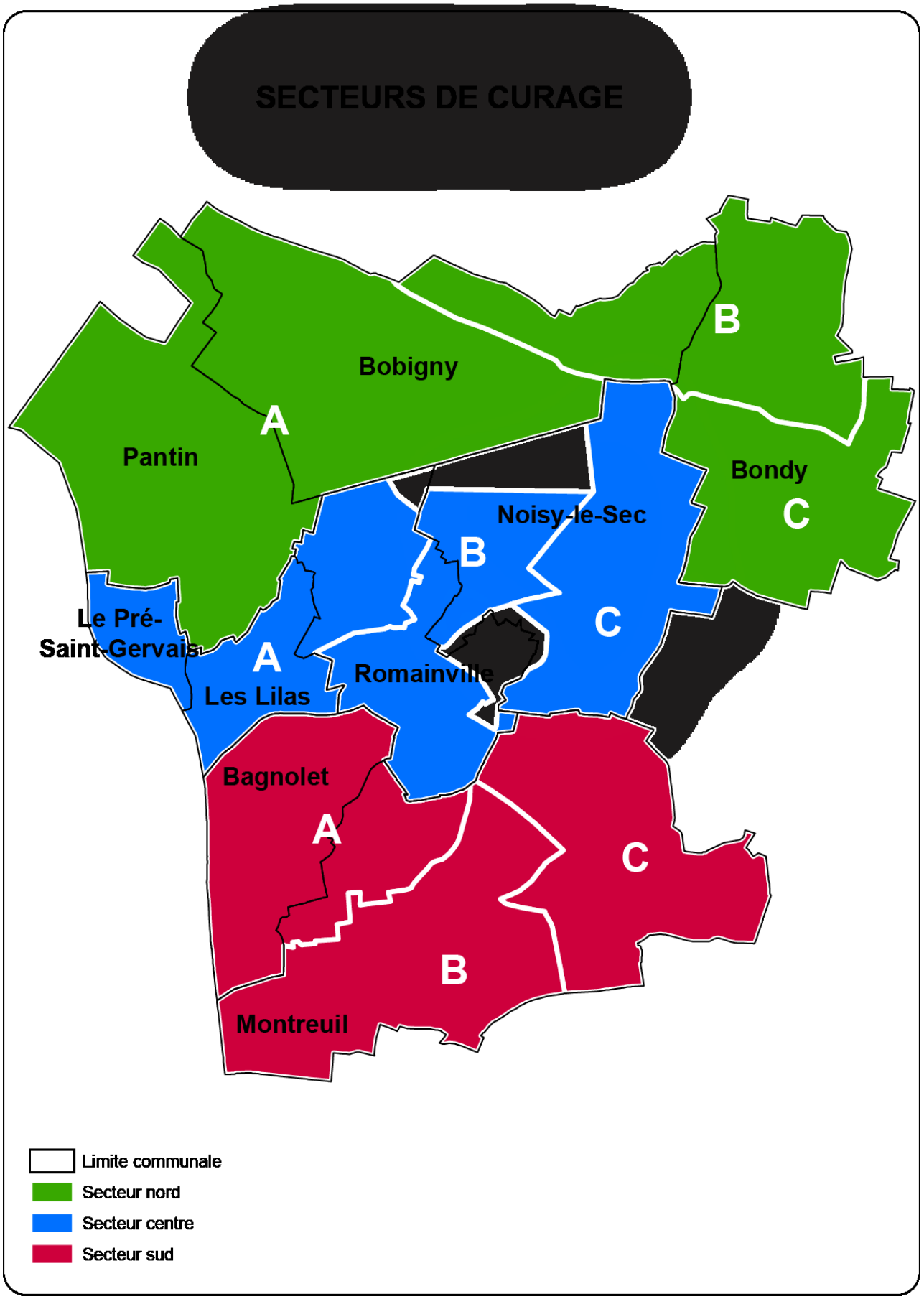
SECTEURS DE CURAGE
Bobigny
A
B
Pantin
Bondy
C
Noisy-le-Sec
B
C
Le Pré-
Saint-Gervais
A
Les Lilas
Romainville
Bagnolet
A
C
B
Montreuil
Limite communale
Secteur nord
Secteur centre
Secteur sud

ANNEXE 5

OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE

Canalisations surdimensionnées

Ville	Nom	Adresse
Bobigny	Républicains Espagnol	Rue des Républicains espagnols entre rues chédid et Peupliers
Bobigny	Guesnier	Rue René Guesnier
Bobigny	Vache à l'aise	ZAC Vache à l'Aise entre rues Toussaint Louverture et de la convention
Bobigny	Marcello Mastroïanni	à côte de l'hôpital Avicène
Bobigny	PV Couturier	Av. Paul Vaillant Couturier entre les rues Delaune et Coquelin
Bobigny	François Mitterand	Mail François Mitterand
Bobigny	Pierre Semard	rue Pierre Semard
Bobigny	Lt Lebrun et Gilbert Hanot	Lt Lebrun et Gilbert Hanot
Bobigny	Marat - Toussaint	Rue Marat et Toussaint Louverture
Bobigny	Jean Gremillon	Rue Jean Gremillon
Bobigny	Mars 1962	Rue du 19 Mars 1962 et Alcide Vellard
Bobigny	Bourgogne	Rue de Bourgogne et d'Anjou
Bobigny	Robespierre	Rue Robespierre
Bobigny	Rabelais	Rue Rabelais
Bobigny	Jules Auffret	Rue Jules Auffret
Bondy	Benhamou &Djibaou	rue Maurice Benhamou et rue Djibaou
Bondy	Germaine Tillon	rue Germaine Tillon
Bondy	Odette Pain	rue Odette Pain
Bondy	Arthur Rimbaud	rue Arthur Rimbaud
Bondy	Escholier	Rue des Escholiers
Bondy	Jean Lebas	Rue Jean Lebas
Bondy	A3	Passage sous A3
Montreuil	Bassin des ruines	Terrain privé entre rue des Ruines et rue Babeuf
Montreuil	Rue des Longs quartiers ouest	Rue des Longs quartiers ouest
Montreuil	Rue des Longs quartiers est	Rue des Longs quartiers est
Noisy le Sec	bassin du 9 novembre	rue du 9 novembre 1989
Noisy le Sec	Max Jacob	rue Max Jacob
Pantin	Petite Prusse	rue de la petite Prusse
Pantin	Ateliers	Rue des Ateliers (entre rue auger et hoche, donne place du marché)
Pantin	Hoche	Rue Hoche
Romainville	frères Lumières	rue des Frères Lumières

Postes de relevage

Ville	Nom	Adresse
Bobigny	station Jean Rostand	rue Jean Rostand
Bobigny	Poste République	92, avenue de la République
Bobigny	Frantz Fanon	Rue Frantz Fanon
Bondy	poste chemin du Groslay	rue du Verger angle Chemin du Groslay
Bondy	Edouard Vaillant	Rue Edouard Vaillant
Noisy le Sec	poste de Rosny	111, avenue de Rosny
Noisy le Sec	station du Parc des Guillaumes	rue du trou Morin
Noisy le Sec	Moulin Fondu	Rue du Moulin Fondu
Noisy le Sec	square Pasteur	rue du square Pasteur

Bassins de stockage

Ville	Nom	Adresse
Bobigny	Itzak Rabin	Place Itzak Rabin
Bobigny	Victoire Daubié	rue Victoire Daubié
Bobigny	Jean Rostand	Rue Jean Rostand
Bondy	Bassin Appolonia	ZAC remise à Jorelle
Bondy	Mare à la Veuve	Zone Marcel Dassault - Mare à la Veuve
Bondy	Pablo Neruda	rue Sakharov
Montreuil	Bassin Brûlefer	entre rue Brûlefer et rue des roches
Noisy-Le-Sec	Parc des Guillaumes	Rue du Trou Morin
Noisy-Le-Sec	Square Pasteur	Rue du Square Pasteur
Noisy-Le-Sec	Max Jacob	Rue Max Jacob
Pantin	mail Charles de Gaulle	Bassin du mail Charles de Gaulle, ancienne ZAC de l'Eglise
Romainville	ZAC de l'horloge	rue Gaston Roussel

ANNEXE 6

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2016

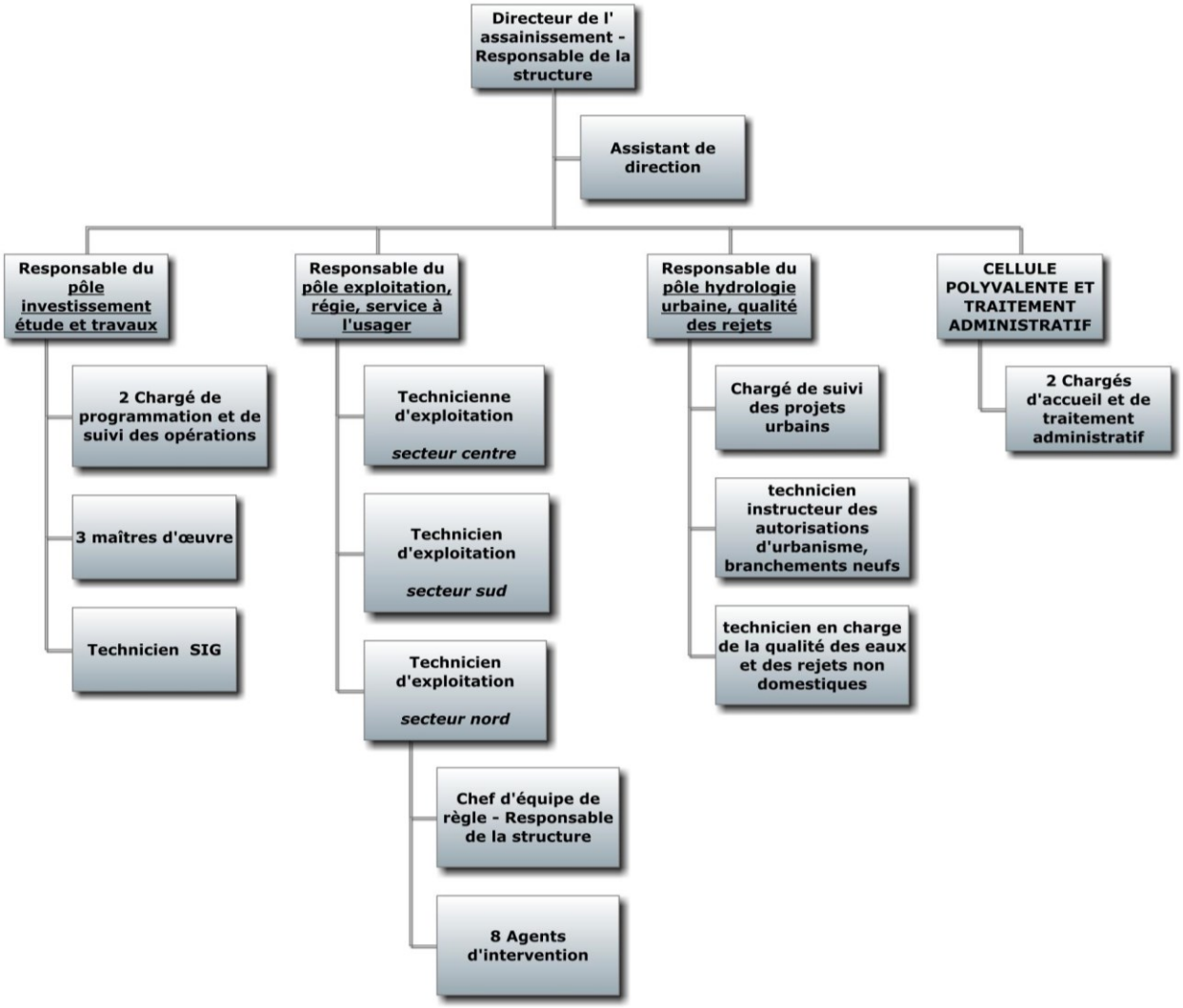

ANNEXE 7

LISTE DES POINTS NOIRS 2015, 2016 ET 2017

Etat de traitement des points noirs 2015

commune	adresse	observations	année de réalisation des travaux	point noir en 2014	intervention en 2014 sans classement en point noir
Bagnolet	rue Robespierre	travaux réseau/branchements	canalisation en 2017		x
Bagnolet	rue Estienne d'Orves	problème de graisses reprise d'un regard, de tampons , de cunettes et d'échelons **réseau usé** (granulat apparent) transmis pôle TS	urgence en 2016	X	x
Bobigny	14 rue giovanelli	branchement remplacé	2015		
Bondy	rue ROGER salengro	réseau effondré, remplacé	2015		
Lilas	12 rue Jacques Catric	travaux réseau/branchements	2017		x
Lilas	passage des sablons	branchement remplacé + réhabilitation réseau	urgence 2015 - reste en 2016		x
Lilas	7 passage des panoramas	voie privée	non prévu		
Montreuil	12/14 rue des Fédérés	branchement remplacé	2015		
Montreuil	rue Parmentier	travaux branchements	2017		x
Montreuil	rue Etienne Dolet/ Petit Bois	problème d'éxutoire du réseau vers réseau privé à Rosny en très mauvais état - inversion de la pente du collecteur de la rue Etienne Dolet	**pôle TS (été 2018)**		
Montreuil	2-8 rue Edouard Vaillant	branchement remplacé	2015		
Montreuil	22-24 place de la Fraternité	branchement remplacé	2015		
Montreuil	126-128 rue Ernest Savart		non prévu		
Montreuil	villa Aristide Briand		non prévu		
Montreuil	16-17 rue Girard		non prévu		
Montreuil	10 rue Madeleine Lafitte		non prévu		
Montreuil	rue Brulefer	problèmes de graisses rejetées par les commerces	non prévu		
Montreuil	rue Michelet	canalisation abandonnée en radier d'ovoïde - mauvais état des branchements	2017 et 2018	x	
Noisy	24 rue de la chasse	4 branchements, cunettes et échelons. **Réseau en mauvais état général**	urgence en 2016 - pôle TS en 2017		x
Noisy	rue du 18 avril 1944	remplacement réseau effondré en 2015	2015		x
Pantin	rue denis Papin		non prévu		

travaux réalisés

travaux à faire par le pôle TS

Etat de traitement des points noirs 2016

commune	adresse	observations	année réalisation des travaux	point noir 2015	point noir 2014	intervention en 201 sans classement e point noir
Bobigny	13, rue de l'Egalité		non prévu			
Bondy	21 rue Henry Douillot	branchement remplacé puis travaux sur le réseau par le pôle TS	2016			
Bondy	120, rue Roger Salengro	mauvais état du réseau	pôle TS 2018	X		
PSG	5ter passage de la Mairie	réseau gainé	2017			n°5
Les Lilas	7 passage des Lilas	domaine privé	non prévu			N°7
Montreuil	42 rue Mare à l'Ane	branchement remplacé	2016			
Montreuil	72, rue Nungesser	branchement remplacé	2016			
Romainville	21 rue de la liberté	réseau en mauvais état + dossier sente du labyrinthe	pôle TS (2018)			
Romainville	50 rue de Stalingrad	réseau en très mauvais état	pôle TS en 2017			n°48
Romainville	62-64 rue A. Dumas	problème de contre pente	non prévu			n°89
Bagnolet	4/21 rue malmaison	lingettes / couches	non prévu			
Bondy	rue frémin/philéas collardeau	réseau en mauvais état	pôle TS (2018)			frémin angle coutur
Bondy	121 rue edouard vaillant	graisse / pizzeria, courrier envoyé en 2016	non prévu			n°121
Romainville	2 rue Arago	travaux réseau/branchements	2017			
Bondy	49 avenue de belfort	réseau en mauvais état	pôle TS (2019)			
Bondy	8 allée des hêtres	branchements en mauvais état	2018		X	
Noisy	102 et 75 RUE DE LA DHUYS	réparations ponctuelles du réseau et des regards faits en 2016 mauvais état général du réseau	urgence en 2016 - suite pôle TS (un tronçon en 2019)			
Pantin	mail Charles de Gaulle réseau EU	Aménagement regard pour écoulement continu sur branchement + mauvais bypass +	2018			
Bobigny	32 av des Lilas	existence d'un point bas (réseau en charge en permanence) avec des grosses concrétions et mauvais état des branchements	fraisage concrétions en 2017 - suite pôle TS novembre 2018			
Romainville	rue du capitaine guynemer	branchement remplacé au 37 + dégorgement au 45 réseau en mauvais état général	urgence en 2016 - suite pôle TS (2018)			
Montreuil	rue Etienne Dolet/ Petit Bois	problème d'éxutoire du réseau vers réseau privé à Rosny en très mauvais état - inversion de la pente du collecteur de la rue Etienne Dolet	pôle TS (été 2018)	X		
Montreuil	12 et 15 (2 fois) rue de Normandie	réseau RAS	non prévu			
Noisy le Sec	88, rue des Guillaumes (2 fois)	branchement remplacé	2017			n°117 (réseau privé
Bagnolet	106 avenue de la Dhuys	branchement remplacé	2017			n°104

travaux réalisés
travaux prévus par exploitation en 2018
travaux à faire par le pôle TS
travaux en cours

Etat de traitement des points noirs 2017

commune	adresse	observations	année réalisation des travaux	point noir 2016	point noir 2015	point noir 2014	intervention 2016 sans classement point noi
Montreuil	rue Etienne Dolet/ Petit Bois	problème d'éxutoire du réseau vers réseau privé à Rosny en très mauvais état - inversion de la pente du collecteur de la rue Etienne Dolet	pôle TS (été 2018	X	X		
Montreuil	11 et 2 rue armand Carrel	pollution/odeurs	non prévu				
Montreuil	39 rue Raspail	ITV de 2013 RAS	non prévu				n°39
Montreuil	32 et 36 rue des Margottes	branchements en mauvais état	2018				
Montreuil	rue des Blancs Villains		non prévu			X	
Romainville	21-27-39 rue de la Liberté	réseau en mauvais état + dossier sente du labyrinthe	pôle TS (2018)	n°21			
Bagnolet	46 rue Malmaison	du 4 au 21 pb récurrent de lingettes/couches/graisses n°46 : mauvais piquage pénétrant (90%) d'une nouvelle grille + béton dans le réseau	2017	du 4 au 21			
Bobigny	22 et 56 rue leo lagrange	ITV faite en 2014 : plusieurs flashes sur collecteur (jusqu'à 20%) - curage régulier nécessaire	non prévu				curage rue
Noisy	29 avenue du clocher	mauvais état des branchements (6 urgents) + réseau (effondrement)	urgence en 2017 puis pôle TS en 2018			n°21	
Pantin	quai de l'aisne	encrassement rapide du à la présence de radicelles + clapet anti-retour endommagé	fraisage et clapet en 2018- semaine 27			X	curage
Noisy	18 rue du Jura	branchement sans pente car sortie du privée trop basse - plusieurs courriers envoyés en 2014 et 2016	non prévu				n°18
Noisy	106 rue de la Chasse	n°106 : problème en domaine privé	pôle TS en 2017		n°24		
Romainville	9 rue du Capitaine Guynemer	branchement cassé - réseau en mauvais état général	pôle TS (2018)	n°37 et 45			
Montreuil	86 rue Etienne Marcel	branchement remplacé					
Bondy	1, 2 et 8 rue Jean Lebas	réseau EP plein de déblais	non prévu				
Bagnolet	144 rue de la Dhuys		étude par pôle TS	n°106			
Bobigny	13 rue de l'égalité		non prévu	n°13			
Pré Saint Gervais	9 rue Jacquart	problème de lingettes - courrier envoyé	non prévu				
Romainville	1 allée des fauvettes (2 fois)	domaine privé	non prévu				
Les Lilas	60 rue du tapis vert (2 fois)	branchement effondré	urgence en 2017 puis pôle TS (2019)				
Bondy	13 et 83 rue de la liberté	branchement n°83 remplacé	2018				
Montreuil	26 rue Jules Guesde	ITV à analyser				105-123 graisse	n°22-32
Montreuil	78 et 18 rue du midi	branchement remplacé au 78	2017				
Romainville	157 av du Docteur Vaillant (2X)	problème en domaine privé	non prévu				

travaux réalisés
Analyse à faire ou en cours
travaux prévus par exploitation en 2018
travaux en cours
travaux à faire par le pôle TS

ANNEXE 8

Interventions partielles sur collecteurs ou sur branchements

Lieu des travaux		Contenu des travaux	Montant
BONDY	5 allée Voltaire	remplacement de 2 avaloirs avec branchement + réparation collecteur	19 385,63 €
MONTREUIL	Rue Parmentier (pt noir 2015)	remplacement de 10 branchements sur ovoïde	144 694,37 €
		contrôle après travaux	2 882,40 €
	rue Michelet (pt noir 2015)	extraction canalisation abandonnée sur le radier de l'ovoïde	31 626,30 €
		test de remplacement d'un branchement	22 870,07 €
	2 rue Edouard Vaillant	remplacement en urgence d'un branchement sur ovoïde à plus de 7m de profondeur + création d'un regard avec chute accompagnée	65 062,94 €
BAGNOLET	Rue Robespierre phase 1 (pt noir 2015)	gainage 38ml cana + 2 manchettes	1 550,88 €
	rue du Lieutenant Thomas	remplacement 1 br + 2 tampons + 2 boîtes	25 755,26 €
		gainage 135ml cana + 2 br	40 247,40 €
NOISY	rue Frépillon (1ère partie)	remplacement 8 branchements et 16ml de collecteur	115 132,13 €
		gainage 128ml collecteur	37 188,01 €
	Frépillon/Bonnevalle	ITV contrôle du tradi	2 931,23 €
	rue Bonnevalle	gainage réseau 125ml + 3 br	31 319,76 €
		remplacement 3br + 12ml réseau	53 051,99 €
LILAS	rue Jacques Catric (point noir 2015)	création d'un regard, remplacement 2ml de collecteur + 3 branchements + 1 grille	47 969,26 €
		contrôle après travaux	1 313,40 €
	rue Lecouteux (suite)	gainage du réseau + ITV contrôle	17 280,19 €
	rue de l'égalité (suite)	comblement réseau fantôme + reprise 1 br	10 077,48 €
		gainage du réseau + ITV contrôle	36 378,18 €
ROMAINVILLE	rue Jean Moulin (tx voirie)	Gainage collecteur rue Esther Cuvier	5 381,81 €
	rue Arago (point noir 2016)	gainage 156ml de collecteur + contrôle	38 174,78 €
		remplacement de 2 branchements	27 693,40 €
	rue Alexandre Dumas (tx voirie)	remplacement 6 branchements en urgence	48 721,68 €
		contrôle après travaux	4 408,22 €
PSG	passage de la mairie (points noir 2015 et 2016)	création d'un regard intermédiaire pour gainage + réparation 3ml cana	55 922,60 €
		réparation 3ml cana supplémentaire	
		fraisage + gainage 70ml	21 279,31 €

BOBIGNY	rue de Rome	remplacement 1 tronçon diam 500 + 2 branchements	122 521,20 €
		contrôle après travaux	1 351,07 €
	station République	changement des trappes et tampons d'accès à la station	30 528,00 €
	rue Pasteur (complément travaux 2016)	travaux supplémentaires (2016)	46 899,41 €
PANTIN	rue des pommiers	contrôle après travaux	1 148,10 €
	rue de Moscou (phase 1)	raccordement sur ovoïde DEA + création de regard	47 346,95 €

ANNEXE 9

PROGRAMME DE TRAVAUX 2018

LIEU DES TRAVAUX		Année d'engagement	Type de travaux	LONG COLL	AP Previsionnel	ELEMENT DECLENCHEUR
BOBIGNY	rue de l'Aviation	2018	réhabilitation (mixte)	175	68 750 €	Suite de la réhabilitation du chemin de Groslay
	rue Nozières	2018	réhabilitation (mixte)	195	365 000 €	Préalable aux travaux de voirie
	rue Léo Lagrange (Partielle)	2018	réhabilitation (mixte)	120	250 000 €	Préalable aux travaux de voirie + SDA (ECPP supposé)
	Rue de la Bergère	2018	réhabilitation (mixte)	120	236 750 €	Raccordement de la mosquée, réseaux HS
BONDY	Remise à Jorelle	2018	Dévoiement de réseau		375 000 €	By-pass poste de refoulement suite à intégration des réseaux dans le patrimoine
	rue Roger Salengro	2018	réhabilitation (mixte)	475	643 750 €	Point Noir service Exploitation 2017 + SDA (ECPP supposé)
	allée du Moulin	2018	réhabilitation (mixte)	90	125 000 €	programme voirie inclus au chiffrage de Salengro
	rue Phileas Collardeau	2018	réhabilitation (mixte)	300	200 000 €	Point Noir service Exploitation 2015 + SDA (ECPP supposé)
	Rue du Bel Air à Bondy	2018	réhabilitation (mixte)	160	308 575 €	Issu des investigations du service Exploitation + SDA (ECPP supposé)
LES LILAS	Impasse des Villegranges	2018	réhabilitation (mixte)	90	262 500 €	SDA
MONTREUIL	Etienne Dolet	2018	Dévoiement de réseau	120	475 000 €	Inversion de pente du réseau suite interventions exploitation + SDA
NOISY	Secteur Gare	2018	réhabilitation (mixte)	456	656 250 €	SDA
	avenue du Clocher	2018	réhabilitation (mixte)	160	537 500 €	Issu des investigations du service Exploitation
	rue Blancheteau	2018	dévoiement (mixte)	30	68 750 €	dévoiement réseau car raccordé sur ouvrage phantôme sous RN3
PANTIN	rue des Pommiers	2018	réhabilitation (mixte)	50	187 500 €	
	rue Candale	2018	réhabilitation visitable	180	62 500 €	SDA
ROMAINVILLE	Capitaine Guynemer	2018	réhabilitation (mixte)	260	500 000 €	Point noir EXPL 2016 et projet voirie ville fin 2018
	sente du Labyrinthe	2018	Extension / création	50	437 500 €	Sente non raccordée-demande des riverains + point noir EXPL 2016
	Rue Veuve Aublet	2018	dévoiement de branchement	1,5	12 213 €	Chantier M11 (finalisation tvx)
	rue Jean Jacques Rousseau	2018	réhabilitation (mixte)	160	425 000 €	SDA

ANNEXE 10

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Agence de l'eau eau seine NORMANDIE
Établissement public de l'État

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à 4,18 € TTC/m³ (étude en cours pour une actualisation fin 2017).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 17 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- **la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),**
- **la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées,**
- **la contribution aux autres organismes publics (VNF),**
- **la TVA.**

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et en assurer l'approvisionnement en quantité et qualité, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2016 ?

L'impact des redevances domestiques et assimilées est en moyenne de 17 % sur la facture d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 713 millions en provenance de la facture d'eau et d'assainissement.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevance en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2016)*

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2016, l'Agence est intervenue pour aider 340 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 19 M€ au titre des études. Il n'y a plus de station sur le bassin Seine Normandie citée dans un contentieux européen, « Eaux Résiduaires Urbaines » et seulement une station identifiée non conforme dans les listes établies au niveau national par le ministère de l'Environnement reste à mettre en service (2017).

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2016, 350 captages ont fait l'objet de programmes de protection
- 52 000 hectares de surface agricole utile ont fait l'objet de mesures agro-environnementales, dont 32 000 hectares en agriculture biologique

(chiffres engagés sur la base d'estimations des aides de l'agence)

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 651 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 474 hectares de zones humides protégées, dont 666 hectares au titre de l'acquisition
- 119 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par les ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 38 % de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 175 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 225 opérations de réduction des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries)
- 85 mises en conformité auprès des métiers de bouche pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'actions collectives

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 12 pays bénéficiaires de 23 opérations engagées dans les pays en développement
- 62,5 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 97 % de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité et les 3 % restants, couverts par une étude en cours, seront finalisés courant 2017

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'Environnement**.
Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, à assurer l'approvisionnement en eau potable et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Le bassin Seine-Normandie

Agence de l'eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE Cedex

Téléphone : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel : SeineNormandie.communication@aesn.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie :
www.eau-seine-normandie.fr

Dailymotion

l'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 300 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

60 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 807 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse

La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

Télécharger l'application gratuitement
Flasher directement le QRCode
L'application « Qualité des rivières » est disponible sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.eau-seine-normandie.fr

© AESN - Avril 2017 - Document non contractuel - agenceszeiba.com

EST ENSEMBLE
DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE CEDEX

www.est-ensemble.fr/assainissement